

No 10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Emmanuelle Merle, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Michel Baud, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, André Leitner, Sébastien Lendaro, Nelson Mota, Jean-Luc Moya, Gaspard Piguet, David Robert, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Safiatou Simpore Diaz

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le peuple souverain qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 025-2026 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'291'494.— destiné à financier le remplacement et/ou l'acquisition de douze véhicules et engins, pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police municipale et du secteur génie civil ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique
 6. Délibération administrative **DA 026-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025
 7. Délibération administrative **DA 027-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du crédit d'engagement complémentaire de CHF 37'877.64 et les moyens de le couvrir

8. Délibération administrative **DA 028-2025 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 498'750.— destiné au remplacement du groupe frigorifique, des nattes de distribution du froid ainsi que de la surfaceuse de la patinoire de Carouge, sise place de Sardaigne, « Les Promenades », parcelles n° 208 et 2710, à Carouge
 9. Délibération administrative **DA 030-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude d'usage pour véhicule SIS grevant la parcelle 3467 de Carouge – rue de Veyrier
 10. Délibération administrative **DA 031-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes des affrontements entre le nouveau gouvernement syrien et les Syrian Democratic Forces dans le nord et nord-est de la Syrie
 11. Délibération administrative **DA 032-2026 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Médecins sans Frontières pour son aide d'urgence aux victimes de l'escalade des violences au Moyen-Orient
- Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motion **MO 051-2025 R** : « Logements temporaires sur la parcelle 1135 de Carouge »
 13. Motion **MO 011-2026 P** : « Création d'un réseau expérimental de "lieux de parole" pour les jeunes »
 14. Motion **MO 012-2026 P** : « Terrains de padel »
 15. Motion **MO 013-2026 P** : « Création d'une organisation communale en cas de catastrophe (ORCO)
 16. Postulats
 17. Résolution municipale **RM 003-2026 P** : « Sécuriser la rampe des Moraines »
 18. Pétitions
 19. Questions

En préambule, le Président relève que les membres du Conseil municipal ont reçu en présent un magnifique livre, *Carouge au fil du temps*, paru aux éditions Le Boulet et soutenu par la ville de Carouge. Pour celles et ceux qui en voudraient d'autres exemplaires, ce livre est également à disposition à Carouge à votre service (SCAV) à la mairie, au musée de Carouge, à la Boucherie du Vieux-Carouge et au café Le Q.G. (avenue Cardinal-Mermillod). Le Président espère que les membres du Conseil municipal réserveront un bon accueil à cet excellent ouvrage, plein d'émotions et de bons souvenirs, pour certains.

1. PRESTATION DE SERMENT

Pour donner suite à la démission de Mme Alice BERTHOLON du Conseil municipal au 31 mars 2026, le Président prie M. Nelson MOTA de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

M. Mota prononce les mots « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment.

Applaudissements

Le Président remet à M. Mota un petit cadeau de bienvenue.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2026

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2026 est approuvé par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

« Serres ouvertes » le samedi 9 mai 2026

La Ville de Carouge a le plaisir d'organiser, le samedi 9 mai prochain, une matinée « Serres ouvertes » placée sous le signe du réemploi, de la sensibilisation environnementale et du partage avec la population.

Cette manifestation invite les habitantes et habitants à adopter des plantes issues des bacs hivernaux et à leur offrir une seconde vie. À travers cette démarche concrète, la Ville poursuit ses efforts en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets, en l'occurrence des déchets verts.

Durant toute la matinée, de 9h à 12h, les équipes du secteur Nature et espaces verts accueilleront le public au sein des serres communales. Les jardiniers et jardinières de la

Ville partageront leur savoir-faire et proposeront des ateliers pratiques, notamment de rempotage, permettant à chacun de repartir avec des végétaux à replanter. Ils prodigueront également des conseils sur l'entretien des plantes, l'arrosage ou encore l'utilisation d'engrais naturels.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de mettre en lumière le travail quotidien des équipes communales : entretien et embellissement des espaces publics, soins apportés aux arbres, ainsi que les actions menées en faveur de la biodiversité. Les participantes et participants pourront également découvrir les équipements utilisés et les méthodes de production des plants, réalisés dans le respect du label Bourgeon Bio Suisse.

Un atelier de semis créatif sera spécialement proposé aux enfants, afin de sensibiliser les plus jeunes à la nature et au cycle des plantes.

Enfin, en collaboration avec le programme Fair Trade Town et en partenariat avec La Calebasse, un espace de dégustation de café et de thé issus du commerce équitable sera proposé, contribuant à sensibiliser le public à une consommation responsable.

Forum PPE 2026

Le mardi 5 mai 2026, une soirée est organisée pour accompagner les copropriétaires. En effet, travaux à prévoir, confort estival, amélioration énergétique, chauffage, panneaux solaires, coûts ou subventions : il n'est pas toujours simple de savoir par où commencer, ni comment décider en copropriété.

Pour aider les copropriétaires de PPE dans leur questionnement sur l'avenir de leur immeuble, la Ville de Carouge, en collaboration avec les communes de Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Vernier et Versoix, organise une soirée d'information dédiée aux (co)propriétaires de PPE. Le mardi 5 mai 2026 à 18h00, ils pourront rencontrer des spécialistes de la rénovation, de l'énergie, du financement et du fonctionnement d'une copropriété.

Cette rencontre leur permettra de mieux comprendre les étapes d'un projet et d'identifier les aides existantes, pour passer à l'action. Que ce soit pour un immeuble nécessitant prochainement des travaux ou simplement amorcer une phase de réflexion, cette soirée apportera des repères utiles et des informations pratiques, permettant de faciliter et d'accélérer la transition du parc bâti du territoire.

Rendez-vous à la Salle du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple, à Genève. La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire.

Attribution de la « Rustine d'or » (Prix du Jury) à la Ville de Carouge

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, pour partager une reconnaissance importante et également symbolique pour notre cité.

En effet, la Ville de Carouge a été nominée pour deux "Rustine d'or" concernant la rue du Collège et la route de Veyrier. A noter également et en toute transparence que le carrefour de la rue de la Fontenette a été nommé pour le "Pneu crevé" qui lui, est attribué aux points noirs du réseau genevois de mobilité cycliste.

Le jeudi 26 mars dernier, lors de la cérémonie de remise des prix organisée par Pro Vélo Genève, la Ville de Carouge a reçu la « Rustine d'or » et le prix d'excellence attribué par le jury d'experts de l'association, pour la rue du Collège et en particulier pour son réseau cyclable. Ce projet a été considéré comme exemplaire, pour la transformation durable qu'il propose de l'espace public.

Dans son analyse, le jury a notamment relevé les points forts suivants :

- une sécurité renforcée et ressentie par tous les usagers, grâce à une séparation physique de la piste cyclable,
- un marquage de couleur claire de la piste cyclable facilitant une cohabitation sereine entre toutes et tous,
- un confort d'usage grâce à la continuité offerte par cet aménagement, traduisant le rôle central des déplacements à vélo en particulier au cœur de l'espace urbain.

Recevoir ce prix est un signal fort pour notre Ville et son travail de développement de soutien à la mobilité douce. Ce prix, ainsi que le "Pneu crevé", nous encourage à poursuivre nos efforts pour assurer la sécurité, la continuité du réseau et le confort des cyclistes et des piétons, usagers les plus vulnérables de nos routes.

Je tiens à remercier chaleureusement les services techniques et les mandataires pour leur expertise et à vous toutes et tous d'avoir soutenu ce projet.

Visite du Campus Pictet de Rochemont

Dans la continuité du Save the date publié sur CM-NET, je vous informe que vous y trouverez également le carton d'invitation adressé par la banque Pictet de Rochemont pour la visite de son nouveau Campus, le 11 mai à 17h30. Cet horaire a été retenu afin de tenir compte le plus possible des disponibilités des membres du Conseil. Ce moment sera également l'occasion d'un échange privilégié entre le Conseil municipal et les membres de la direction du groupe.

Communications de M. Mützenber :

Nouvelles sportives : Course et vélo

Le 24 avril dernier, la Ville de Carouge a accueilli pour la première fois la manifestation Wake Up & Run, qui a rencontré un très beau succès avec 470 participantes et participants. Cet événement convivial et accessible a confirmé l'intérêt de la population pour des activités sportives favorisant le plaisir de bouger ensemble. Fort de cet engouement, le Service des sports souhaite inscrire cette initiative dans la durée en proposant de futures éditions.

Je tiens ici à remercier les services de la commune, en particulier le Service des sports, ainsi que les sauveteurs, les samaritains et les Lions de Carouge pour leur engagement.

Dans cette même dynamique, je souhaite vous présenter un nouvel événement dédié à la promotion du sport féminin.

Le 13 juin 2026, la Ville de Carouge organisera, en partenariat avec l'association Fast and Female Geneva, une matinée dédiée à la promotion du sport féminin, avec un accent particulier sur la pratique du cyclisme. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'héritage du programme « À elles l'honneur » en 2025.

L'événement se déroulera de 9h00 à 14h00 et s'articulera en deux temps. Une partie sportive de 9h00 à 11h30 proposera des sorties à vélo avec des groupes adaptés aux différents niveaux ainsi que quelques ateliers techniques.

La matinée se poursuivra par un moment d'échange et de convivialité autour d'un brunch et de discussions sur la pratique sportive féminine. Sous réserve de disponibilité, la cycliste professionnelle Elise Chabbey pourrait également intervenir pour partager son expérience du sport de haut niveau. Une diététicienne spécialisée interviendra sur les aspects liés à l'alimentation dans la pratique du cyclisme.

L'événement devrait réunir environ 50 participantes et vise à promouvoir le cyclisme féminin.

Prix SIA 2026 pour le Théâtre de Carouge

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), section Genève, distingue périodiquement des réalisations architecturales exemplaires contribuant de manière significative à la qualité du cadre bâti. À travers cette distinction, elle entend valoriser des projets se démarquant par leur excellence architecturale, leur intégration dans leur contexte, ainsi que par la pertinence des réponses apportées aux enjeux contemporains. À l'occasion de l'édition 2026, le comité de la Distinction a orienté ses travaux autour de trois thématiques majeures — matière, structure et paysage — servant de fil conducteur à l'évaluation des projets.

Dans ce cadre, le projet de rénovation et de transformation du Théâtre de Carouge a été désigné comme lauréat et le prix a été remis au bureau Pont 12 Architectes et la Ville de Carouge. Le projet s'inscrit plus particulièrement dans la thématique Matière, notamment à travers le travail développé autour de la façade en brique, dont la matérialité, la mise en œuvre et l'expression architecturale participent pleinement à l'identité du bâtiment et à son inscription dans le tissu urbain de la Carouge.

À l'occasion de cette reconnaissance, une plaque commémorative a été remise. Destinée à être installée sur le bâtiment, elle matérialise de manière pérenne la distinction attribuée et son inscription dans le patrimoine architectural contemporain du canton de Genève.

La pose de cette plaque donnera lieu à un événement officiel prévu le 29 mai 2026. Il réunira l'ensemble des parties prenantes du projet, ainsi que les personnalités ayant contribué à son développement au fil des années, notamment Stéphanie Lammar et Nicolas Walder, qui ont tant œuvré pour ce théâtre.

Cet événement revêtira par ailleurs une dimension particulière en marquant le départ du directeur du théâtre, après 18 années à la tête de l'institution. À cette occasion, une création commémorative viendra saluer son engagement et son apport au rayonnement du théâtre.

Cette double célébration — reconnaissance architecturale et hommage institutionnel — constitue un moment fort, témoignant de la convergence entre qualité du projet bâti et vitalité culturelle.

Livre *Carouge au fil du temps*

Comme le Président plus tôt, je souhaite vous informer de la parution de l'ouvrage *Carouge au fil du temps*, soutenu par le Service des affaires culturelles et de la communication, paru aux éditions Le Boulet. Il est signé par Pierre Baertschi, Bernard Bard et Sonia Delacour Kocman, notre archiviste communale.

Ce livre retrace l'évolution de Carouge, de ses rues et de ses quartiers, à travers une sélection de photographies anciennes et contemporaines, issues principalement du fonds des archives communales de Carouge, de la collection Bernard Bard, du Centre d'iconographie genevoise, ainsi que de collections privées. Il met en lumière les transformations du territoire et les continuités qui fondent l'identité carougeoise.

Conçu comme un travail de mémoire, cet ouvrage constitue un repère visuel et historique sur l'évolution du paysage urbain et la vitalité de notre commune.

Le Conseil administratif a le plaisir de vous en offrir un exemplaire. Le livre sera également en vente à l'accueil du musée et au CAVS, ainsi que dans des commerces.

Communications de M. Fraomene :

Engagement d'un nouveau collaborateur

Le Conseil administratif a le plaisir de vous présenter M. José CASTRO, qui a rejoint la Ville de Carouge en qualité de Chef de Service des Bâtiments.

En date du 1^{er} mars 2026 à temps partiel, puis dès le 1^{er} mai à plein temps, c'est profondément motivé et enthousiaste que M. Castro a rejoint la Ville de Carouge pour collaborer à l'ensemble des enjeux de développement qui s'annonce. Nous nous réjouissons de sa venue, tout comme de relever avec lui les défis de la commune dans le secteur des bâtiments.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements

Premier anniversaire du Félin

En une année, le café-restaurant Le Félin a déjà permis à une trentaine de jeunes Carougeoises et Carougeois, âgés de 18 à 30 ans, de réaliser des stages en service ou en cuisine.

Pour marquer cet anniversaire, Le Félin ouvrira exceptionnellement ses portes le mercredi 3 juin dès 16h, pour un goûter préparé par les jeunes, avec des animations en partenariat avec la Ludothèque de Carouge.

Ce projet donne des opportunités concrètes à des jeunes et s'inscrit pleinement dans la dynamique sociale de la Ville de Carouge.

Projet d'insertion à la Tambourine.

En 2025, le remaniement parcellaire de la place Battelle-Tambourine a permis un réaménagement transitoire en vue de la mise en œuvre du Plan localisé de quartier prévue entre 2028 et 2030.

Dans ce cadre, la Ville de Carouge a proposé à La Ruche, l'association de jeunes déjà présente sur place avec une buvette associative, un nouveau local permettant d'élargir l'exploitation de la buvette, ouverte tous les jours de 16h à 19h, afin d'animer davantage la place.

Soutenue par une subvention du Service des affaires sociales, cette activité accueille également un programme d'insertion professionnelle pour les jeunes, porté par l'association en partenariat avec l'équipe TSHM Carouge. L'exploitation a débuté le 27 avril 2026.

Cette initiative permet d'activer concrètement l'espace public, tout en créant des opportunités pour les jeunes et en renforçant la présence sociale de proximité.

Espace communautaire aux Auréa

En collaboration avec la Fondation Emma Kammacher, et grâce à des financements externes à la Ville de Carouge, l'équipe TSHM développe un pavillon communautaire au cœur du quartier des Auréa.

Ce lieu d'environ 40 m² est pensé comme un espace polyvalent, appelé à être progressivement approprié et animé par les habitantes et les habitants. Il permettra de soutenir des projets socioculturels, de favoriser les rencontres et d'accompagner les jeunes. L'inauguration est prévue le vendredi 17 juillet dès 17h.

Ce projet renforce concrètement la vie de quartier et valorise les initiatives locales.

Exposition « Concreto ».

Du 18 mai au 1^{er} juin, la Ville de Carouge accueillera cette exposition de la photographe Carla da Silva, consacrée au monde de la construction.

À travers son travail, Carla da Silva nous invite à entrer sur les chantiers, à rencontrer celles et ceux qui les font vivre, et à porter un autre regard sur ces métiers exigeants, à la fois techniques et profondément humains.

Cette exposition fait écho au dispositif « Notre História », porté par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté, qui met en lumière l'histoire et la contribution des communautés portugaises à Genève, notamment dans le secteur du bâtiment.

Le vernissage aura lieu le jeudi 21 mai à 18h, sur le mail des Promenades. L'exposition met en lumière et reconnaît celles et ceux qui construisent notre quotidien.

Prestations financières à la retraite

Fort du succès rencontré lors de la précédente édition, le Service des affaires sociales organise, en partenariat avec le CAD de l'Hospice général, le Service des prestations complémentaires et la Plateforme du réseau seniors Genève, une matinée d'information à destination des personnes à la retraite.

Intitulée « À la retraite ? L'argent et vos droits : mode d'emploi », elle se tiendra le mardi 6 mai, de 9h à 11h, à la Salle des Fêtes. Cette rencontre vise à offrir une information claire et accessible, afin que chacune et chacun puisse connaître ses droits et les démarches à entreprendre.

Une invitation a été adressée à l'ensemble des personnes concernées dans notre commune, avec la possibilité d'échanger directement avec des spécialistes sur place. Il s'agit d'un rendez-vous essentiel pour permettre à chacune et chacun d'accéder pleinement à ses droits et d'aborder cette étape de vie avec plus de sécurité.

Le banc rouge

Au vu des différentes sollicitations de la population, ainsi que de certaines et certains d'entre vous, et des interrogations sur le travail mené par le Service social de la Ville de Carouge dans ce domaine, je souhaite apporter quelques éléments.

Installé récemment en mémoire des femmes victimes de violences, ce banc a suscité un écho important. J'en profite pour rappeler le rôle central du Service des affaires sociales, qui agit au quotidien sur ces situations. Régulièrement, des personnes victimes de violences — majoritairement des femmes — sont accompagnées, soutenues et orientées.

Un travail de soutien global, en lien avec les partenaires ad hoc du réseau, est effectué : écoute psychosociale, mise à l'abri (foyers d'urgence et/ou appartements relais), accès aux prestations sociales, soutien financier ponctuel, etc.

Au-delà des dispositifs, cela suppose aussi d'offrir un espace sécurisé, de construire un lien de confiance de qualité et de savoir repérer les signaux d'alerte pour permettre la parole et agir au bon moment. Ce travail de fond, souvent discret, est essentiel et mérite d'être pleinement reconnu.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y a pas de communications.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 025-2026 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'291'494.— DESTINÉ À FINANCIER LE REMPLACEMENT ET/OU L'ACQUISITION DE DOUZE VÉHICULES ET ENGINS, POUR LES BESOINS DES SERVICES VOIRIE, ESPACES VERTS & MATÉRIEL, DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU SECTEUR GÉNIE CIVIL AINSI QUE L'EXTENSION DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VÉHICULES À MOTORISATION ÉLECTRIQUE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2026 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 2 avril 2026.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Terrier s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Terrier répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz indique que le groupe UDC acceptera la délibération. Il rappelle cependant que, lors de la commission Entretien du domaine public, Nils Rademacher a rendu les commissaires attentifs au fait que plusieurs véhicules ne devaient pas nécessairement et obligatoirement être remplacés. Pour un aspect budgétaire, le groupe UDC souligne l'importance de ne pas remplacer tous les véhicules et demande que la rotation soit acceptée une seule fois durant cette législature.

M. Gerster, qui n'a malheureusement pas pu assister à la commission, revient sur la mise en vente des véhicules sur Ricardo. L'Etat en faisait de même, jusqu'à ce qu'un avis de droit détermine qu'il s'agit d'une pratique illégale, parce que les véhicules ont été payés avec l'argent public et que, pour être revendus, ils doivent faire l'objet d'une vente aux enchères avec un huissier – c'est ce que l'Etat fait désormais. M. Gerster invite la Ville à se renseigner sur l'existence de directives semblables qui s'appliqueraient au niveau communal et, le cas échéant, à changer sa pratique, pour éviter d'être dans l'illégalité alors qu'elle est censée être un modèle. Au surplus, il rejoint les propos tenus par son

préopinant. Le parc est effectivement conséquent et, au niveau de l'énergie grise, changer pour changer n'a pas de sens. Cela dit, la lecture du procès-verbal et l'usage en vigueur jusqu'à présent, appliqué par Nils Rademacher, confortent M. Gerster dans l'idée que la Commune attendra que les véhicules aient un certain âge avant de les changer. Enfin, il relève les limites du tout électrique. En fonction des besoins, un véhicule électrique n'est parfois pas la meilleure solution.

Mme Merle formule la suggestion suivante. A la suite de la commission, en discutant avec d'autres personnes, la possibilité a été évoquée d'envisager, plutôt qu'une vente – qui devrait donc être une vente aux enchères –, de faire don de ces véhicules dans d'autres pays ou à des associations, ici ou ailleurs, qui en auraient besoin. Elle souhaite que le Conseil administratif investigue cette possibilité.

M. Huwiler mentionne que le groupe des Verts a également eu des discussions à la suite de la commission et s'interrogeait sur la possibilité d'obtenir des analyses plus précises sur l'impact en termes d'énergie grise engendré par le changement des véhicules avant qu'ils n'arrivent complètement en fin de vie. En commission, il a été expliqué qu'il coûtait moins cher de revendre le véhicule que de faire les réparations ou de le mettre à jour, mais il pourrait malgré tout rester une petite marge. M. Huwiler invite donc le Conseil administratif à se questionner sur l'aspect de l'énergie grise et à fournir à l'avenir une analyse pour éclairer le choix de la commission.

La remarque de M. Leitner porte sur les coûts généraux qui sont engagés. Dans le privé, l'on estime un *total cost of ownership (TCO)*, soit le coût total sur dix ans, y compris les coûts du service, de l'essence ou de la recharge de la batterie, etc. Il a été mentionné en commission qu'un service pour encore une année ou deux serait trop onéreux, mais un TCO permet d'avoir une vue d'ensemble plus précise. L'on dit souvent que l'électrique est plus cher à l'achat, mais qu'ensuite l'on se rattrape. Or, il est nécessaire de savoir si, pour tel véhicule, l'on se rattrape après huit ans déjà ou après douze ans. Dans ce dernier cas, remplacer le véhicule au bout de dix ans n'est pas rentable, même si choisir un véhicule électrique est évidemment un bel effort. Un TCO permettrait de voir si les coûts engagés sont rattrapés ou au moins neutres en comparaison à un véhicule thermique.

Mme Molinari remercie les conseillers municipaux pour leurs commentaires et suggestions, qu'elle transmettra à ses services. Concernant l'énergie grise, elle relève qu'une analyse en interne pourrait être compliquée, mais elle verra ce qu'il est possible de faire. Elle réitère ensuite que les coûts de maintenance de certains véhicules arrivés au terme d'un certain cycle sont extrêmement élevés. Mme Molinari souhaite en outre apporter deux précisions. Tout d'abord, certains de ces véhicules ont été aménagés spécifiquement – elle pense par exemple aux véhicules de police – et ne sont pas appropriés pour d'autres usages. Pour ce qui est de l'intervention de M. Leitner, une analyse fine est réalisée par le service en fonction de l'usage du véhicule. L'on sait en effet que si un véhicule nécessite de grandes quantités de combustibles fossiles, il est bien plus intéressant de passer à l'électrique. En revanche, passer à l'électrique est bien moins intéressant – y compris sous l'angle de l'environnement, en raison des batteries et de l'énergie grise – pour un véhicule qui parcourt relativement peu de kilomètres chaque jour.

M. Lauret ne reviendra pas sur l'énergie grise, dont il a déjà été question. Il souhaite en revanche attirer l'attention du Conseil administratif sur les propos de M. Gerster. D'autres communes ont été obligées de revendre leurs véhicules en respectant la procédure que M. Gerster a décrite. Par ailleurs, la proposition de Mme Merle est intéressante. M. Lauret émet cependant le bémol suivant : alors que la ville de Carouge essaie de diminuer le plus possible la pollution, il est un peu gênant de « refiler » un véhicule ailleurs, même à un prix modique. M. Lauret mentionne ensuite qu'en arrivant en commission, il n'était pas

particulièrement optimiste. Il était même plutôt opposé à ce crédit, au vu du montant élevé et parce qu'il trouvait que la Commune changeait un peu rapidement les véhicules. Il a été expliqué aux commissaires que ce budget est lissé sur la législature. Sauf erreur, pour le budget de la précédente législature, le dernier véhicule vient d'être livré. M. Lauret ne doute pas que le service concerné dépensera avec parcimonie ce budget. Il cite l'exemple du remplacement de la petite Renault, qui a du sens sachant que le changement des batteries est presque plus cher que le véhicule lui-même. Ou encore, la petite machine qui travaille sous les chapiteaux et qui doit être électrique, pour que les collaborateurs puissent respirer un air qui ne soit pas trop pollué. En conclusion, M. Lauret insiste sur l'importance de réaliser les dépenses à bon escient – il ne doute pas que ce sera le cas.

M. Moya a retenu des échanges au sein du groupe socialiste que ce crédit répond à un besoin des collaborateurs qui sont au service de la population. Ce besoin a été validé par les chefs de service. Aller de l'avant pour équiper les services municipaux comme il se doit est une bonne décision.

M. Epars salue le travail qui a été effectué par les équipes qui ont présenté la nécessité de changer ces véhicules. Comme M. Lauret, il se disait que c'était bien trop cher, mais les arguments avancés en commission l'ont convaincu. M. Lauret a cité la camionnette dont il faut changer la batterie, ce qui coûterait, de mémoire, environ CHF 20'000.-, alors qu'acheter un nouveau véhicule coûterait CHF 25'000.-. La cause paraît entendue. Concernant la santé des collaborateurs qui utilisent le monte-charge à essence dans un local fermé, la cause est évidemment également entendue. M. Epars ajoute qu'il a bien été précisé en commission qu'un crédit n'est pas une dépense. Ce n'est pas parce qu'un crédit de CHF 1,3 million a été voté que la Commune « claquera » cet argent cette année. Le crédit sera engagé lorsque les véhicules auront été poussés au maximum de ce qu'il est pertinent de faire. M. Epars relève ensuite que M. Leitner a évoqué le *total cost of ownership* (coût total d'exploitation), qui a aussi été mentionné en commission. Il s'avère que ce coût est difficile à établir parce que de nombreuses dépenses sont globales pour un service ou un pool de véhicules et qu'il n'y a pas de suivi individuel pour chaque véhicule. Pour le futur, le service de comptabilité ou le service concerné pourrait éventuellement affiner les statistiques et le suivi des dépenses. En conclusion, le groupe PLR soutient la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 026-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025

La séance est suspendue le temps d'installer l'écran pour la présentation.

Mme Molinari procède à la présentation des comptes audités 2025. Elle précise à l'attention des nouvelles et nouveaux conseillers municipaux que les comptes sont toujours présentés en plénière, avant de traiter les questions en commission des Finances, laquelle est d'ores et déjà agendée.

Préambule

Les comptes 2025 sont bénéficiaires : l'excédent de revenus est de CHF 22'317.-, soit bien inférieur à l'excédent 2024, mais bien meilleur que le déficit budgétaire qui était annoncé à CHF 1,5 million.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées et inférieures de CHF 9,1 millions par rapport au budget 2025. Les charges de transfert, fonds de régulation et rétrocessions aux communes sont en diminution de CHF 3,5 millions par rapport au budget 2025. La nature 31 Biens, services et marchandises diminue de 3,1 millions.

Le résultat positif est également dû à des facteurs non monétaires : une revalorisation du patrimoine financier favorable de CHF 5,7 millions, des dissolutions de provisions fiscales à hauteur de CHF 2,7 millions, ainsi que des amortissements complémentaires qui, depuis 2021, ont eu un impact de CHF 5,3 millions sur les comptes.

La fiscalité est en forte diminution, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales et pour le fonds de compensation (ex-taxe professionnelle communale, qui a été intégrée à la perception cantonale et est rétrocédée aux communes). Entre 2024 et 2025, la production fiscale baisse de CHF 11,1 millions, soit 16 %. La réforme fiscale relative aux personnes physiques a fortement impacté la Commune.

À noter, par ailleurs, que la Commune a rarement connu un taux de réalisation des investissements aussi important, à 60 %. Les investissements se montent à CHF 45,1 millions, desquels il faut soustraire les subventions d'investissement perçues par la Commune. Les investissements nets se montent ainsi à CHF 44, 6 millions.

1.1 Résultat positif

Même s'il est petit, le résultat est donc positif. Au niveau des revenus, l'écart négatif est de CHF 7,6 millions par rapport au budget 2025 (CHF 138,8 millions contre CHF 131,2 millions au réel 2025, soit -5,5%). Les charges sont également inférieures au budget 2025, à hauteur de CHF 9,1 millions, et de CHF 30,2 millions par rapport aux comptes 2024. Elles comprennent des montants qui n'étaient pas prévus au budget : CHF 400'000.- d'aide aux commerces et CHF 900'000.- d'amortissements complémentaires.

Mme Molinari souligne la forte diminution de la fiscalité : CHF -20,2 millions par rapport au réel 2024 et CHF -8 millions par rapport au budget 2025. Les charges d'exploitation sont en baisse de CHF 9,1 millions, soit 6,5% par rapport au budget 2025. A noter des recettes nettes de réévaluation du patrimoine financier pour CHF 5,4 millions. En ce qui concerne les provisions, les amortissements complémentaires, mais aussi les recettes nettes, Mme Molinari précise qu'il s'agit d'éléments non monétaires, qui n'impactent pas le cashflow, mais qui sont des écritures comptables favorables.

1.2 Evolution des charges et des revenus

Mme Molinari relève la grande variation, aussi bien pour les charges que pour les revenus, entre le réel 2024 et le réel 2025. Concernant les charges, elle rappelle qu'en 2024, CHF 24 millions avaient pu être passés en amortissements complémentaires, ce qui a permis par la suite et permettra encore dans les années à venir de diminuer les charges de fonctionnement. Ce montant considérable s'explique par le fait que l'année 2024 avait été exceptionnelle, grâce à des rentrées fiscales extrêmement importantes.

Le résultat est positif année après année, depuis maintenant vingt ans. En effet, le dernier déficit remonte à 2005 ; il s'élevait à CHF 4,5 millions. Avant cela, l'année 1995 s'était également soldée par un déficit, de CHF 3 millions. Le Conseil municipal a eu souvent l'occasion de parler, lors des commissions des budgets et celles des comptes, du décalage entre les prévisions fiscales (qui sont à la fois fluctuantes et difficiles à appréhender par le Canton) et le réel constaté année après année.

Mme Molinari rappelle en outre que les années 2022 et 2024 étaient particulières, en raison de rentrées fiscales extrêmement importantes et de correctifs fiscaux, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Sachant que le taux de déclarations validées passe de 5 % l'année N à plus de 90 % l'année N+5, l'on se rend compte de la marge d'incertitude des prévisions fiscales, car des correctifs ou rattrapages des années antérieures ont toujours lieu.

2.1 Répartition des charges

Au réel 2025, les charges du personnel représentent 36 % du total des charges de la Commune. Ce pourcentage est supérieur à celui au réel 2024, année où les charges globales étaient bien plus élevées en raison du montant considérable d'amortissements complémentaires. En 2025, le pourcentage est proche de celui de 2023, qui était de 33 %.

Concernant les charges de transfert, elles comprennent les subventions (notamment aux EVE, lesquelles seront intégrées aux comptes dès 2026), mais aussi les frais de perception (en diminution puisque les recettes fiscales sont en baisse, mais aussi parce que les montants restitués aux communes françaises, en lien avec l'impôt à la source, sont en diminution).

Les charges de biens, services et marchandises (nature 31) comportent notamment les dépréciations sur les créances, en diminution de CHF 2,1 millions, le coût de l'énergie ou encore les honoraires, par exemple pour les travaux.

Les amortissements complémentaires ont fortement baissé par rapport au réel 2024, mais ce sont malgré tout CHF 900'000.- qui ont pu être passés en 2025, ce qui est un bon résultat au vu de la situation d'incertitude actuelle.

2.2 Evolution des charges – budget 2025 versus réel 2025

Mme Molinari relève que le graphique permet de visualiser les variations entre le budget 2025 et le réel 2025 par nature de charges. La nature 35-37 Charges de transfert et subventions varie de CHF -3,2 millions, en raison de la diminution des frais de perception, mais aussi de la baisse de 2,7 millions sur le fonds de régulation. Les amortissements diminuent également de manière importante (CHF -2,7 millions).

Mme Molinari a déjà mentionné la diminution de CHF 900'000.- pour les biens, services et marchandises. Les CHF -2,1 millions dans la nature 318 Dépréciations sur créances s'expliquent par la dissolution de provisions fiscales, qui ont été ajustées à la réalité. La nature 34 Charges financières dépréciation PF diminue de CHF 300'000.-. Enfin, le montant des amortissements complémentaires, qui ne pouvaient pas être budgétés, est de CHF 900'000.-.

Au total, les charges varient de CHF -9,1 millions entre le budget 2025 et le réel 2025, soit -6,5%.

3.1 Amortissements

Les amortissements se montaient à CHF 13,1 millions au budget 2025, contre CHF 10,4 millions au réel 2025, soit une diminution de CHF 2,7 millions. Cette économie a pu être réalisée grâce aux amortissements complémentaires votés année après année depuis 2021. En 2025, certains projets (notamment la ludothèque et Le Félin) ont pu être mis en service. Pour rappel, l'amortissement débute quand le bien est mis en service.

3.1 Amortissements complémentaires

Mme Molinari souligne l'impact important, concret et durable des amortissements complémentaires sur les budgets. Il s'agit d'une stratégie désormais bien ancrée. Mme Molinari remercie M. di Stefano pour ce travail, qui a été réalisé une première fois en 2018, mais qui, depuis 2021, est systématique. L'effet des amortissements complémentaires s'estompe bien sûr au fur et à mesure des années, puisque les amortissements eux-mêmes diminuent. Au budget 2026, ce sont CHF 5,3 millions que la Commune aurait eu en charges, si les amortissements complémentaires n'avaient pas été passés les années précédentes. Ces CHF 5,3 millions comprennent CHF 200'000.- relatifs aux amortissements complémentaires qui ont été passés en 2025. Au total, CHF 54,2 millions d'amortissements anticipés ont été comptabilisés depuis 2021, grâce au fait que les comptes ont été excédentaires chaque année et que le Conseil municipal vote ces délibérations avant la fin de l'année concernée.

4. Charges de personnel

Comme mentionné plus tôt, les charges de personnel représentent 36 % du total des charges. En 2025, le budget du personnel était à CHF 48,4 millions ; le réel est inférieur de CHF 800'000.-. Par rapport au réel 2024, la variation est de CHF -1,6 million. À noter qu'il s'agit ici des charges de personnel au sens strict, dont ne font pas partie les jetons de présence du Conseil municipal ou les indemnités du Conseil administratif, par exemple, ni le personnel non permanent. En revanche, elles intègrent le remboursement des APG, qui augmente de CHF 500'000.- par rapport au budget 2025.

Mme Molinari rappelle que le résultat global est influencé par le fait que des postes budgétés restent vacants plus longtemps que prévu, pour une raison ou pour une autre (reports d'engagements, difficultés à recruter, absences de longue durée non immédiatement remplacées, etc.).

5.1 Répartition des revenus

Les revenus se composent essentiellement des revenus fiscaux. Pour les personnes physiques, le réel 2025 est inférieur de CHF 8,2 millions par rapport au budget 2025 et de CHF 11 millions par rapport au réel 2024. Force est de constater l'impact de la révision de la fiscalité pour les personnes physiques. Le Grand Conseil avait initialement renoncé à intégrer les communes dans cette baisse de la fiscalité, mais le Conseil d'Etat a choisi de les ajouter et le projet a été voté par le peuple. La ville de Carouge en prend acte, tout comme elle prend acte de l'impact significatif sur les finances communales.

Concernant les personnes morales, le réel 2025 est supérieur de CHF 400'000.- par rapport au budget 2025, mais en diminution de CHF 13,8 millions par rapport au réel 2024. Pour rappel, 2024 avait été une année exceptionnelle non seulement au niveau des rentrées fiscales, mais également au niveau des rattrapages des années précédentes (CHF 6 millions).

Au réel 2025, le fonds de compensation (ex-taxe professionnelle communale) est pratiquement stable par rapport au budget 2025. En revanche, il est en diminution par rapport au réel 2024. Quant à la taxe professionnelle, la Commune continue de percevoir quelques reliquats, pour les factures antérieures à l'entrée en vigueur du fonds de compensation en 2024.

Le fonds de péréquation augmente de CHF 600'000.- par rapport au réel 2025, mais il est stable par rapport au budget 2025.

Quant aux autres revenus, il s'agit par exemple des revenus liés la collecte des déchets, aux restaurants scolaires ou à la réévaluation du patrimoine financier. Ils augmentent de CHF 600'000.- par rapport au budget 2025, mais diminuent de CHF 6,2 millions par rapport au réel 2024.

Au total, les revenus diminuent de CHF 32 millions par rapport au réel 2024 et de CHF 7,6 millions par rapport au budget 2025, ce qui reflète la difficulté d'obtenir des prévisions fiscales correspondant à ce qui sera réellement perçu.

5.2 Revenus de la fiscalité

Le réel 2025 se monte à CHF 100 millions, alors que CHF 108 millions étaient prévus au budget. La variation s'explique par la diminution de CHF 8,6 millions de la production fiscale annuelle, en particulier pour les personnes physiques, et par la baisse des correctifs et rattrapages. Seul le fonds de compensation (ex-TPC) est en légère hausse.

5.3 Evolution des correctifs fiscaux (rattrapages annuels)

Au réel 2025, les écarts varient fortement en fonction des différentes catégories. L'impôt à la source (IS) accuse une forte baisse (CHF -2,6 millions). En revanche, le fonds de compensation (ex-TPC) augmente de CHF 2 millions. Pour les personnes morales, les correctifs et rattrapages sont favorables (CHF 900'000.-), mais à un niveau bien inférieur qu'en 2024.

Le total des correctifs, à CHF 500'000.-, provient de la baisse de la production fiscale annuelle (-CHF 8,6 millions), baisse à laquelle les correctifs contribuent.

La valeur du centime était de CHF 2,5 millions en 2024. Elle diminue à CHF 1,9 million, soit le même niveau qu'en 2023.

5.4 Evolution des revenus – budget 2025 versus réel 2025

Au total, la variation des revenus est de CHF -7,6 millions, soit -5,5%.

La nature 40 Revenus fiscaux diminue de CHF 8 millions. Les revenus de transfert sont en baisse de CHF 3,4 millions. A ce propos, Mme Molinari rappelle que, pour atténuer l'impact de RFFA sur les communes, le législatif avait prévu des compensations (contributions sur l'IFD et sur les places de crèche), qui sont en diminution au réel 2025 par rapport au budget 2025. Mme Molinari ajoute que le fonds de régulation a été supprimé. Auparavant, la Commune recevait en revenus des subventions qu'elle devait transférer par exemple au théâtre de Carouge, et qui figuraient dans ses comptes en tant que charges.

Mme Molinari revient ensuite sur le fonds de l'accueil préscolaire en lien avec RFFA, et qui est en diminution de CHF 1 million en raison de la hausse du centime de production par habitant. En effet, plus cette valeur est élevée, moins les compensations sont importantes. En 2025, le seuil de 85 centimes a été dépassé, faisant passer Carouge dans la catégorie des communes « riches ».

Concernant les taxes et émoluments (nature 42), elles augmentent de CHF 2,1 millions. Elles comprennent notamment les rétrocessions des EVE (qui n'auront plus lieu d'être maintenant que les EVE ont été municipalisées). Enfin, l'augmentation de CHF 1,5 million des revenus financiers (nature 44) concerne la réévaluation du patrimoine financier, plus favorable que budgétée. Par exemple, une parcelle a été réévaluée pour CHF 900'000.- de plus que ce qui était prévu au budget 2025.

6.1 Investissements ouverts

En 2025, 95 délibérations sont ouvertes, soit 5 de plus qu'en 2024, tandis que le montant des engagements ouverts diminue (CHF 162,8 millions en 2024 contre CHF 150,4 millions en 2025). En effet, certains objets (piscine de la Fontenette, rénovation de l'école des Pervenches) étant rentrés dans leur phase de construction, des dépenses d'investissements sont désormais engagées et l'investissement voté diminue.

6.2 Investissements – Principaux projets en 2025

Au total, la Commune a 88 projets, qui représentent CHF 45,1 millions bruts d'investissements durant l'année. Dix de ces 88 projets correspondent pratiquement à 90% des investissements, soit CHF 39 millions.

7.1 Intérêts de la dette par habitant

Mme Molinari relève que parler d'investissements, c'est aussi parler de dette, puisque la Commune ne dispose pas des fonds propres suffisants pour financer l'ensemble de ces investissements. La dette brute (dette divisée par le nombre d'habitants) s'élève à CHF 5'488.- par habitant, soit un ratio considéré comme acceptable. La dette nette (en lien avec le patrimoine financier) se monte à CHF 1'271.- par habitant, soit un ratio considéré comme faible à moyen. Aussi bien la dette brute que la dette par habitant sont en augmentation par rapport à 2024, au vu des besoins de financement des investissements.

7.2 Indicateurs – Bilan

Le bilan (patrimoine financier) augmente de CHF 316 millions en 2024 à CHF 341 millions en 2025, en raison des investissements. La fortune est stable, à CHF 183,9 millions aussi bien en 2024 qu'en 2025. Le patrimoine administratif passe de CHF 180,5 millions en 2024 à CHF 213,3 millions en 2025.

Conclusion / Perspectives

Les comptes à nouveau bénéficiaires, par rapport au budget 2025, confirment le choix judicieux du Conseil administratif de présenter un budget certes déficitaire, mais en ligne avec le maintien de prestations adéquates à la population. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, y compris par des économies d'énergie. Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales sont significativement inférieures à la cible du budget (CHF -8,2 millions). Concernant les investissements, le taux de réalisation augmente en comparaison des années précédentes, soit 60 % par rapport au taux usuel qui se situait entre 35 % et 40 %

Mme Molinari tient à souligner que le Conseil administratif sera très attentif à la volonté cantonale, de plus en plus affichée, de transfert des charges aux communes, qu'il s'agisse de politiques sectorielles ou de la velléité que les communes contribuent à hauteur de 20 % à la péréquation financière intercantonale (le projet avait été déposé par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil et il risque fortement d'être réactivé prochainement).

Mme Molinari termine la présentation en remerciant les services pour la bonne tenue des comptes, en particulier le service financier, et M. Giovanni di Stefano ainsi que M. Sébastien Prettre, qui accompagnent le Conseil administratif dans ces démarches année après année.

Le système informatique ne fonctionnant pas, le Président fait voter à main levée la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier remercie Mme la Conseillère administrative et le service financier pour la présentation de ces résultats. Il souhaite que la commission Finances puisse s'attarder sur les revenus de la Commune. Depuis 2020, c'est la première fois qu'au niveau des revenus, un manque à gagner, conséquent, est constaté par rapport au budget. Des informations seraient utiles sur les raisons de fond de la baisse des revenus, qu'il s'agisse des personnes physiques ou des personnes morales. Au vu des investissements colossaux qui attendent la Commune, cette baisse n'est pas rassurante pour les années à venir. Une réflexion sur la promotion économique pour Carouge serait également nécessaire.

M. Kalala fait le lien avec le remplacement des véhicules et souhaite voir apparaître les amortissements de ce poste en particulier sur les comptes de 2025.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 027-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 37'877.64 ET LES MOYENS DE LE COUVRIR

Mme Molinari rappelle qu'en cas de dépassement de crédit, le Conseil administratif doit présenter au Conseil municipal lors de la clôture des comptes une délibération visant à voter ledit dépassement. En l'occurrence, il s'agit de trois dépassements pour un total de CHF 37'877.64, soit :

- CHF 32'851.89, DA 083-2017 Mise à jour du plan directeur communal, dont à déduire la subvention cantonale de CHF 10'000.- (le dépassement est donc en réalité de CHF 22'851.89),
- CHF 2'413.32, DA 158A-2019 Réalisation d'un appel d'offres pour la réalisation de deux immeubles,
- CHF 2'612.43, DA 081A-2022 Amélioration et agrandissement de la place de jeux au lieu-dit Noie-tes-Puces.

Le système informatique ne fonctionnant pas, le vote se fait à main levée.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Le Président constate que la parole n'est pas demandée.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 028-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 498'750.— DESTINÉ AU REMPLACEMENT DU GROUPE FRIGORIFIQUE, DES NATTES DE DISTRIBUTION DU FROID AINSI QUE DE LA SURFACEUSE DE LA PATINOIRE DE CAROUGE, SISE PLACE DE SARDAIGNE, « LES PROMENADES », PARCELLES N° 208 ET 2710, À CAROUGE

M. Mützenberg introduit le sujet. Depuis près de vingt ans, la patinoire saisonnière de la place de Sardaigne fait partie intégrante de la vie hivernale carougeoise. Elle constitue à la fois un équipement sportif accessible, un lieu de rencontre et un espace d'animation apprécié par la population, les écoles et les associations de la commune. Chaque hiver, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'usagers qui viennent y pratiquer le patinage ou simplement profiter d'un moment convivial au cœur de la ville. Après près de deux décennies d'exploitation, les installations techniques qui permettent de faire fonctionner cette infrastructure arrivent aujourd'hui en fin de cycle. Les équipements essentiels au maintien de la glace – en particulier le groupe frigorifique, les nattes de distribution du froid et la surfaceuse – présentent un niveau de vétusté qui ne permet plus d'envisager leur exploitation durable sans intervention à court terme.

Le projet présenté ce soir ne vise pas à transformer ou agrandir l'infrastructure. Les réflexions menées ces dernières années sur l'avenir de la patinoire ont permis de clarifier les orientations politiques. À la suite des travaux de la commission Constructions et logements du 25 septembre 2025, la priorité identifiée est claire : garantir, à court terme, la continuité et la sécurité de l'exploitation de cet équipement très fréquenté, en renouvelant les éléments techniques indispensables à son fonctionnement, cela dans un esprit de maîtrise des coûts liés aux nouveaux éléments techniques. Il est toutefois important de préciser que les équipements proposés ont été dimensionnés de manière à pouvoir, le cas échéant, alimenter une surface de glace pouvant atteindre environ 800 m² (surface qui avait été débattue en commission). Ainsi, si la Ville devait un jour relancer une réflexion sur un agrandissement de la patinoire, les investissements proposés ce soir resteraient pleinement compatibles avec une telle évolution. La délibération propose donc l'ouverture d'un crédit destiné à assurer ce renouvellement. Il s'agit d'un investissement ciblé, qui permettra de maintenir cette offre sportive et de loisirs très appréciée de la population tout en assurant des conditions d'exploitation fiables pour les années à venir. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif invite le Conseil municipal à entrer en matière sur cette proposition de crédit.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz signale qu'au vu des besoins auxquels répond cette patinoire, le groupe UDC acceptera la délibération, mais souhaite connaître le prix de la location annuelle de la surfaceuse, pour pouvoir le comparer avec la charge financière que représente l'achat d'une surfaceuse. M. Mützenberg transmettra au Conseil municipal la réponse à cette question dès qu'il aura obtenu cette information.

Au nom du groupe socialiste, M. Lauret rappelle l'importance de la patinoire à la place de Sardaigne. Il s'agit d'une infrastructure populaire, accessible et essentielle à la vie hivernale carougeoise. Face à certains équipements arrivés en fin de vie, le projet proposé répond à un besoin clair : garantir la continuité et la sécurité de cette offre appréciée par la population. Il répond également aux préoccupations exprimées lors de la commission Constructions et logements, qui s'est réunie il y a quelques mois pour débattre de la patinoire. Le groupe socialiste relève que les équipements prévus permettront, le cas échéant, d'envisager un agrandissement dans le futur. Il salue le travail du magistrat en charge des sports et celui des services pour la qualité de ce projet, même si le projet ne prévoit pas un agrandissement de la surface de patinage pour le moment. Le groupe socialiste relève en particulier la maîtrise des coûts. En conclusion, le groupe socialiste soutiendra la délibération.

Pour le groupe des Verts, Mme Sana-Oppliger relève que la patinoire date de 2008. De nombreuses commissions ont été consacrées à ce sujet. La rénovation des éléments techniques est nécessaire et il faut pouvoir procéder relativement rapidement aux achats. Pour ces raisons, le groupe des Verts soutiendra la délibération.

M. Barbuzzi indique que le groupe du Centre et des Vert'libéraux soutiendra la proposition, avec malgré tout un grand regret. Pour rappel, la demande initiale était d'agrandir la patinoire. Au cours des discussions, il est apparu que l'ensemble des installations devrait être rénové, ce qui, au vu de l'âge de la patinoire, qui date de 2008, n'est pas un luxe. Malheureusement, le projet d'agrandissement, porté par une magistrate qui ne siège plus aujourd'hui au Conseil administratif, avec notamment le réaménagement de la buvette et des vestiaires, a été reporté, en raison des circonstances économiques actuelles. M. Barbuzzi le regrette, parce qu'il est d'avis que ce projet aurait été largement acceptable dans un budget tel que celui de la Commune. Il rappelle une fois de plus que la patinoire est la seule proposition que la ville de Carouge offre à ses habitants pendant l'hiver. C'est la seule infrastructure à disposition de celles et ceux qui veulent faire un peu de sport en hiver et qui ne peuvent pas partir en vacances. M. Barbuzzi espère que le Conseil administratif reviendra, comme l'a mentionné M. Mützenberg, avec une proposition de nouveaux vestiaires et de nouvelle buvette, ce qui offrira à la population une infrastructure véritablement pérenne sur un certain nombre d'années. Il espère que les finances de la Commune le permettront et que M. le Conseiller administratif portera ce projet à l'avenir.

M. Gerster signale que le groupe PLR soutient le projet, même si celui-ci n'est pas aussi complet que le groupe Le Centre l'aurait désiré. Pour rappel, il s'agit à l'origine d'un projet « L » du PLR, lequel surnommait la patinoire la « Morex Arena » puisque M. Morex, Mérite Carougeois, la défendait souvent lorsqu'il siégeait encore au Conseil municipal. Le groupe PLR remercie les services pour le travail réalisé et les commissaires pour les discussions qui ont eu lieu en commission.

M. Mützenberg remercie les intervenants pour leurs retours et positions. Le Conseil administratif et les services partagent en partie la frustration de M. Barbuzzi. Idéalement, ils auraient aimé présenter au Conseil municipal un projet plus ambitieux et plus complet, mais l'objectif est d'avancer par étape. Le bâtiment n'est pas éternel – pour l'instant, il tient encore grâce aux efforts importants déployés par les équipes de la Commune. Tôt ou tard, il faudra se pencher sur la question, mais le but pour cet hiver est qu'au moins le groupe froid fonctionne et que la patinoire elle-même soit fonctionnelle, afin que chacun et chacune puisse patiner en toute sécurité. Encore une fois, cela ne préjuge en rien du futur. L'installation technique dimensionnée pour 800 m² permettra d'envisager, quand les jours seront meilleurs, une vision plus ambitieuse.

M. Robert partage la déception de M. Barbuzzi, mais il se réjouit que le groupe froid permette à terme d'envisager une augmentation de la surface. Ce qui le console aussi, c'est que le débat sera repris lorsque l'aménagement en L, auquel il a été renoncé en raison de son coût, devra être adapté, avec une surface de la patinoire plus grande. S'agissant de la surfaceuse, qui a été mentionnée par un préopinant, M. Robert rappelle que, pendant quelques années, la patinoire de Carouge avait une surfaceuse tirée par un tracteur, avec des résultats catastrophiques. La nouvelle surfaceuse n'est du reste pas étrangère à l'extraordinaire performance qui a été celle du nouveau hockey club Conseil municipal, il y a quelques mois.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 030-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'USAGE POUR VÉHICULE SIS GREVANT LA PARCELLE 3467 DE CAROUGE – RUE DE VEYRIER

M. Mützenberg introduit le sujet, qui est quelque peu technique et sans implication financière. La délibération porte sur la constitution d'une servitude d'usage pour véhicule SIS grevant la parcelle du préau de l'école du Val-d'Arve, en faveur du bâtiment sis 42 route de Veyrier. En effet, consécutivement à la réalisation du bâtiment (par la SI Amerigo SA), le SIS a constaté que l'accès pompiers initialement prévu n'était pas approprié en raison de la couronne des arbres existants. Il a fallu trouver une alternative. La nouvelle localisation de la place SIS a l'avantage de répondre aux besoins du 42 route de Veyrier, mais également de mieux couvrir le bâtiment de l'école du Val-d'Arve qui actuellement ne compte qu'un seul accès SIS au nord de l'établissement. L'ensemble des frais d'aménagement pour ce nouvel accès est à la charge du propriétaire du 42 route de Veyrier. M. Mützenberg souligne pour terminer que la constitution de la servitude permettra à la ville de Carouge d'améliorer l'accès SIS pour le bâtiment de l'école du Val-d'Arve.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 031-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE AUX VICTIMES DES AFFRONTMENTS ENTRE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT SYRIEN ET LES SYRIAN DEMOCRATIC FORCES DANS LE NORD ET NORD-EST DE LA SYRIE

M. Fraomene introduit le sujet. La Syrie traverse une grave crise humanitaire, aggravée par les affrontements violents opposant, au début de l'année 2026, le nouveau gouvernement syrien aux Forces démocratiques syriennes dans le nord et le nord-est du pays. Ces combats ont entraîné d'importants déplacements de population et de fortes perturbations dans l'approvisionnement en biens essentiels, aggravant encore une situation déjà critique pour des millions de personnes dépendantes de l'aide humanitaire. La Croix-Rouge suisse, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, intervient pour apporter une aide d'urgence vitale aux populations les plus vulnérables. Face à l'ampleur des besoins, elle a lancé un appel à la solidarité internationale. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à soutenir cette demande de soutien de la Croix-Rouge suisse.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Schmutz considère qu'au vu du budget communal 2026, qui prévoit un déficit de CHF 2,9 millions et une diminution des prestations fournies aux citoyens carougeois, notamment la réduction de la participation aux abonnements pour les seniors, il paraît inconvenant de transmettre de l'argent à des citoyens de l'extérieur de la Commune, malgré les différentes et importantes catastrophes humanitaires dans le monde. Pour rappel, la Confédération et les cantons sont actifs financièrement dans l'aide humanitaire. Le groupe UDC s'abstiendra lors du vote de cette délibération et de la suivante.

M. Etienne considère que la solidarité doit être constante. Même dans les périodes financièrement difficiles pour la Commune, le Conseil municipal ne peut pas fermer les yeux sur les situations qui existent ailleurs. Il doit à tout instant rester solidaire de ce qui se passe dans le monde.

Mme Boudet Anthamatten abonde dans le sens de M. Etienne. Elle tient à rappeler que la Syrie connaît différents conflits depuis près de quinze ans. Par cette délibération, le Conseil municipal soutient le travail exemplaire mené par la Croix-Rouge suisse, en collaboration avec le Croissant-Rouge. Il est nécessaire de soutenir la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 032-2026 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE L'ESCALADE DES VIOLENCES AU MOYEN-ORIENT

M. Fraomene introduit le sujet. Le Moyen-Orient traverse une crise humanitaire sans précédent, affectant des millions de personnes déplacées et privées d'accès aux soins. Les conflits en cours ont provoqué une détérioration dramatique des conditions de vie, avec des besoins médicaux et humanitaires massifs. L'organisation Médecins Sans Frontières (MSF), présente sur le terrain, fournit des soins d'urgence, de l'eau potable et des biens de première nécessité, tout en adaptant ses actions à l'évolution des conflits et des conditions d'accès humanitaire. Face à ces multiples crises, MSF a lancé un appel aux dons et estime ses besoins à CHF 276 millions pour 2026 afin de poursuivre ses opérations vitales. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à accueillir favorablement cette demande.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTION MO 051-2025 R : « LOGEMENTS TEMPORAIRES SUR LA PARCELLE 1135 DE CAROUGE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 février 2025 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 12 mars 2026. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Baertschi s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Baertschi répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame n'a pas pu assister à la commission Constructions et logements, ce qui lui a donné l'occasion de relire les documents. Il rappelle d'abord que la délibération relative à l'acquisition de ce terrain proposait cet achat pour constituer un patrimoine immobilier communal – M. Calame n'utilisera pas le terme de « renforcer », puisque ce patrimoine immobilier est très restreint. Il constate que la motion envisage le transfert à une fondation immobilière. Par conséquent, il souligne l'intérêt de conserver cette parcelle dans le giron communal. Concernant ensuite l'intention de créer des logements, qu'ils soient temporaires ou non, il rappelle les réserves qui ont été émises sur la possibilité d'affecter les bâtiments existants à un tel usage. Si, lors de l'étude de faisabilité, il apparaît compliqué de créer des logements dans ces bâtiments, M. Calame pense que la raison amènera la Commune vers d'autres propositions, comme celle d'un bâtiment public qui avait été évoquée lors de la discussion sur l'achat de la parcelle. Par ailleurs, il a apprécié, dans la lecture du procès-verbal de commission, l'attention portée à ouvrir dans les meilleurs délais l'accès à la parcelle voisine, qui appartient à la Commune. Grâce à cet accès, la population pourra retrouver – ou plutôt trouver – ce parc situé à proximité, mais qui est encore actuellement enclavé.

M. Moya relève que le groupe socialiste avait soutenu l'acquisition de la parcelle et qu'il soutiendra bien entendu cette étude. Ce besoin en particulier avait été mis en lumière lors de la présentation du service des affaires sociales. Il s'agit maintenant d'avancer de manière cohérente, d'évaluer l'ensemble des besoins et des possibilités, afin d'apporter des réponses concrètes. Il conviendra également de se rapprocher des fondations immobilières pour assurer une mise en œuvre efficace.

M. Ducellier partage les propos de M. Moya. Le groupe PLR souhaite que ce dossier avance, sachant que la Commune avait acheté la parcelle sans avoir réellement de programme pour celle-ci. M. Ducellier mentionne la nécessité de répondre au besoin de logements d'urgence qui est souvent mis en avant au niveau du Conseil municipal, mais également de la Fondation immobilière, sur laquelle il faudra s'appuyer puisqu'elle dispose des capacités et ressources requises pour développer un projet de ce type, contrairement à la Commune. Depuis l'acquisition, force est de constater que, malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de réflexions sur ce terrain, hormis le mettre dans une ligne du patrimoine communal, alors que l'objectif n'est pas de spéculer sur le patrimoine, mais de répondre à un besoin.

M. Mützenberg indique que les recommandations et propositions émises ce soir seront prises en considération. Il rappelle, pour répondre à M. Calame, mais également à M. Baertschi, qui l'avait mentionné en commission, qu'il sera procédé par étape, en commençant par étudier ce qui est faisable. À titre personnel, et il est sûr que ses collègues le rejoignent, il soutient le projet de motion, dont l'idée est bonne et dont il s'agit maintenant d'étudier la mise en œuvre. Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir

informé le Conseil municipal des résultats de l'étude. M. Mützenberg ajoute que les discussions, de manière générale, mais plus précisément sur cet objet, avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et la Fondation du Vieux-Carouge sont ouvertes et constructives. Elles prennent un certain temps, mais M. Mützenberg est optimiste quant à leur suite et espère pouvoir bientôt revenir avec de bonnes nouvelles auprès du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. MOTION MO 011-2026 P : « CREATION D'UN RESEAU EXPERIMENTAL DE "LIEUX DE PAROLE" POUR LES JEUNES »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au vice-secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le vice-secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Considérant :

- *La nécessité de renforcer la participation citoyenne et le bien-être des jeunes Carougeois ;*
- *L'importance de lutter contre leur isolement par des dispositifs d'écoute non stigmatisants ;*
- *Les opportunités offertes par la mutualisation des espaces communaux existants.*

Vu les articles 10 et 11 de la Loi genevoise sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) du 1^{er} mars 2018, qui reconnaissent le droit des jeunes à être entendus, à participer aux décisions qui les concernent et qui encouragent la mise en place (au sein du canton et des communes) d'actions favorisant leur développement et leur intégration.

Par ces motifs, le Conseil municipal :

Invite le Conseil administratif

- *A expérimenter un réseau de "lieux de parole" pour jeunes au sein des espaces communaux mutualisés (bibliothèque, salles de quartier, etc.).*
- *A aménager ces espaces et assurer leur animation via un·e médiateur·rice ou des partenariats associatifs spécialisés.*
- *A former les intervenants à l'écoute active et à la confidentialité.*
- *A établir une charte de fonctionnement garantissant la protection des usagers.*
- *A lancer une phase pilote de 12 mois, assortie d'un budget d'engagement pour l'aménagement et les ressources humaines.*
- *A présenter un rapport final au Conseil municipal évaluant l'impact du projet et proposant, le cas échéant, sa pérennisation budgétisée.*

Les Socialistes Carouge

Date du dépôt : Carouge, le 24 mars 2026

M. Kalala explique que, par cette motion intitulée « Lieux de parole », le groupe socialiste souhaite contribuer au renforcement du dialogue et de l'écoute à destination des jeunes de la commune. Concrètement, cette motion poursuit quatre objectifs principaux :

1. Offrir un soutien au développement personnel des jeunes : En créant ces lieux de parole, la commune de Carouge répond de manière concrète aux besoins d'écoute et d'accompagnement des jeunes, en leur permettant de se sentir entendus et soutenus dans leurs projets comme dans leurs préoccupations.
2. Prévenir la marginalisation et renforcer la cohésion sociale : Ces espaces visent à réduire le risque de marginalisation en favorisant l'inclusion sociale des jeunes et leur participation à la vie publique communale.
3. Renforcer l'engagement citoyen : Ces lieux de parole permettent de transformer les préoccupations individuelles en initiatives collectives, encourageant ainsi l'engagement citoyen et la responsabilisation des jeunes face aux enjeux locaux.
4. Optimiser l'utilisation des espaces communaux : Le recours à une utilisation partagée et flexible des locaux communaux permet une gestion plus efficiente des ressources publiques tout en répondant à des besoins concrets de la jeunesse.

M. Kalala comprend que certaines réticences puissent s'exprimer au sein du Conseil municipal. Il pourra notamment être avancé que les besoins d'un tel dispositif ne sont pas avérés ou que des mesures existent déjà. Il est vrai que certains dispositifs sont en place. Toutefois, ceux-ci demeurent souvent dispersés ou ciblés. La présente motion vise précisément à instaurer un cadre local cohérent, accessible et structuré permettant à l'ensemble des jeunes Carougeoises et Carougeois de bénéficier d'espaces réguliers d'écoute conformément au principe de participation inscrit dans la législation. Le groupe socialiste invite dès lors le Conseil municipal à réserver un accueil favorable à la motion.

M. Robert remercie M. Kalala d'avoir apporté quelques précisions, qui cependant peinent à concrétiser cette motion libellée en termes généraux et dont le groupe PLR a du mal à saisir les enjeux exacts. Pour M. Robert, une action publique, quelle qu'elle soit, est subordonnée à trois conditions : l'identification de besoins concrets, précis et exprimés, la mise en œuvre de moyens clairs et précis, et le respect du principe de proportionnalité (soit une adéquation entre l'importance des besoins et le coût des moyens mis en œuvre pour aboutir au résultat escompté). S'agissant de la première condition, des besoins ont-ils été identifiés ? Ont-ils été exprimés ? M. Robert note en effet qu'on a tous besoin de dialogue et d'écoute. S'agissant des moyens, la motion utilise de nombreux termes dont M. Robert serait heureux de savoir ce qu'ils signifient. Il est question de lieux de parole. De quoi s'agit-il exactement ? D'un endroit où les jeunes peuvent s'exprimer librement sur des discussions orientées ou non orientées ? Il est question d'un réseau de lieux de parole, de dispositifs d'écoute non stigmatisants – il faudra qu'on lui explique exactement ce dont il s'agit –, d'interventions de médiateurs, de partenaires associatifs spécialisés – spécialisés dans quel domaine ? –, d'établir une charte de fonctionnement – M. Robert serait heureux qu'on lui explique ce qu'est une charte de fonctionnement dans ce contexte – et de lancer une phase pilote de douze mois. M. Robert ne remet pas en cause le fait qu'il puisse y avoir des besoins, mais sachant que les groupes sont, les uns et les autres, parfois coutumiers de motions pétrées de bonnes intentions...

Le Président se permet d'interrompre M. Robert, pour lui rappeler qu'il s'agit ici d'avancer des arguments en faveur ou en défaveur de la prise en considération de l'objet, et non pas de débattre de celui-ci.

M. Robert en arrive à la conclusion du groupe PLR, qui ne votera pas la prise en considération parce qu'il n'est pas convaincu de la nécessité de la motion. Enfin, il relève que M. Kalala a mentionné que certaines mesures sont déjà prises. Il serait heureux que le conseiller administratif en charge des affaires sociales indique au Conseil municipal ce qui a été fait ou ce qui est déjà fait.

M. Lauret remarque que certains points de la motion méritent peut-être des éclaircissements. Il précise qu'elle vise notamment à inciter la jeunesse à la citoyenneté et à voter. Pour rappel, le taux d'abstention à Carouge lors des dernières élections était de presque 70%. Un tel lieu pourrait permettre de générer des connaissances sur le fonctionnement de la Commune. M. Lauret ajoute que, comme indiqué dans la motion, il serait souhaitable que des lieux de parole voient le jour dans plusieurs quartiers. Les discussions étant parfois différentes d'un quartier à l'autre, cela pourrait générer une discussion plus globale.

M. Kalala rappelle que, lors d'une commission Affaires sociales, le sujet des activités proposées aux adolescents dès l'âge de 12 ans avait été abordé. La commission avait constaté qu'à partir de cet âge, la maison de quartier, pour ne citer que cette structure, propose de l'accueil libre. Or, souvent, les jeunes finissent par ne plus fréquenter ces espaces, même ceux qui, enfants, étaient très assidus dans la fréquentation de ces lieux...

Le Président interrompt M. Kalala, après avoir été informé que les intervenants n'ont droit qu'à une prise de parole lors du débat sur la prise en considération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 20 oui, 7 non et 4 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Affaires sociales.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Guinchard, qui considère aussi que la motion est floue, recommande de présenter en commission un état des lieux de ce que fait la ville de Carouge actuellement et de ce qui pourrait être fait en plus.

Selon M. Moya, il existe un besoin de sensibiliser et mobiliser la jeunesse carougeoise. Il invite la commission à prendre en compte la manière de toucher les jeunes personnes, dans le cadre de ce réseau expérimental. Il mentionne à ce propos notamment la communication sur ce projet.

M. Barbuzzi propose d'inviter le service des affaires sociales, pour une présentation de ce qui est déjà mis en place à Carouge, ainsi que les THSM, qui ont un rôle auprès des jeunes qui sont en rupture ou qui se sentent non écoutés.

M. Kalala suggère d'inviter un représentant de la maison de quartier, pour un retour de l'expérience dans le cadre du camp organisé au Moléson. Ce projet a été initié par les adolescents.

M. Fraomene remercie M. Kalala pour la présentation de la motion. Des actions sont déjà en place, notamment des lieux de parole proposés par le service des affaires sociales, dont le personnel est formé à cet accompagnement. La motion soulève, à raison, un certain nombre de problématiques, parmi lesquelles la visibilité des actions. Une réflexion est en cours sur la manière d'amener les enjeux de la Ville dans les différents quartiers. M. Fraomene cite Carouge-Est avec l'arcade du Félin, dans laquelle des activités, notamment des lieux de parole, sont organisées. Une commission sur le sujet sera effectivement pertinente. Elle permettra également de voir ce qui pourrait être amélioré. M. Fraomene se réjouit de pouvoir organiser relativement rapidement cette séance, avec les différents intervenants qui ont été proposés lors du tour de pré-consultation, mais aussi, si possible, avec un ou deux partenaires avec lesquels le service des affaires

sociales travaille. En effet, pour ce type d'actions, la Commune travaille avec un certain nombre de partenaires *ad hoc*.

M. Mota propose de contacter également l'association « Et pourquoi pas », qui accomplit un travail exemplaire dans le canton, en encourageant la jeunesse à participer à la vie citoyenne et démocratique.

M. Fraomene félicite M. Mota pour son excellente première intervention au sein du Conseil municipal, puisqu'il venait lui-même de mentionner cette association en aparté à son collègue.

14. MOTION MO 012-2026 P : « TERRAINS DE PADEL »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au vice-secrétaire de donner lecture de la motion, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le vice-secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu que le padel est aujourd'hui le sport de raquette à quatre joueurs à la croissance la plus rapide au monde, alliant convivialité, accessibilité et rentabilité.

Vu que c'est un levier social et intergénérationnel, le padel n'est pas qu'un sport ; c'est un créateur de lien social unique. Contrairement au tennis, le padel s'apprend en 30 minutes. Il permet à des joueurs d'âges et de niveaux hétérogènes (seniors, adolescents, enfants, sportifs du dimanche) de partager une partie immédiatement.

Vu que c'est l'un des rares sports de compétition où la mixité homme-femme est naturelle et massivement représentée.

Vu que l'implantation de ces terrains favorise les rencontres entre habitants, renforçant l'esprit de quartier cher à Carouge.

Vu l'optimisation foncière car un terrain de padel occupe environ 200 m². On peut construire deux pistes de padel sur l'emprise d'un seul terrain de tennis traditionnel, quadruplant ainsi la capacité d'accueil de personnes sur la même surface.

Vu l'impact sur la santé et bien-être car c'est un sport cardio, mais moins traumatisant que le squash ou le tennis, il participe activement à la lutte contre la sédentarité de toutes les tranches d'âge.

Vu que le padel est l'un des rares équipements sportifs publics capables d'avoir un retour sur investissement entre 18 à 24 mois.

Vu l'investissement initial pour la construction de 2 pistes (structures, vitrages, gazon) sur une dalle béton et éclairage LED pour environs 200'000.- (Estimation)

Vu le fort taux d'occupations des installations existantes sur la base d'une location à 40 CHF / heure (tarif moyen genevois) pour 4 joueurs

Vu que le padel nécessite très peu d'entretien (brossage du sable, nettoyage des vitres) et peu de personnel si la réservation et la location de matériel sont automatisées.

Vu le succès dans les communes genevoises qui ont déjà mis à disposition des terrains.

Vu que Carouge pourra s'appuyer sur leurs expériences.

Vu le potentiel d'accueil comme l'esplanade de Pinchat, la halle Boissonnas ou la zone sportive de la Fontenette etc.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- 1. De soumettre au Conseil municipal un projet portant sur la création de deux terrains de padel au minimum. Ce projet inclut l'étude de structures de couverture légères, à l'instar des installations modèle AIRPad de la Praille, afin de garantir une utilisation par tous les temps.*
- 2. A effectuer une analyse comparative des modes de financement, explorant notamment les pistes de partenariats public-privé (PPP), afin d'assurer une mise à disposition de la population dans les meilleurs délais.*

Signature : Le PLR Carouge

Date du dépôt : Carouge, le 20 avril 2026

M. Gerster relève que la motion semble suffisamment claire. Il souligne que le padel est un sport en plein essor. À noter que, si le matériel est relativement cher à l'achat, il existe toutefois des bornes où l'on peut, pour CHF 9.-, se procurer raquettes et balles pour jouer. Il s'agit là d'un argument supplémentaire démontrant l'accessibilité de ce sport. Et pour revenir sur un regret exprimé par M. Barbuzzi plus tôt, ce sport peut aussi être pratiqué en hiver.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Calame découvre ce sport. Il a d'abord cru que Carouge avait un lac où faire du paddle, mais il avait une génération sportive de retard – ou une demi-génération. Au vu de l'absence d'urgence absolue, l'objet mériterait une présentation en commission, ce qui permettrait à M. Calame de rattraper son retard en matière de culture sportive. Ayant pris quelques renseignements, il attire toutefois l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il s'agit d'un sport relativement bruyant. Il conviendra donc de trouver un emplacement adéquat, sachant qu'il n'en existe pas pléthore. M. Calame propose donc le renvoi en commission Sports et loisirs, ce qui ne devrait pas contrarier le projet des motionnaires.

M. Lauret soutient la proposition de renvoi en commission. Ce sport « à la bonne » – mais qui permet de se dépenser – se développe rapidement. Un renvoi en commission serait utile pour présenter le projet.

Selon M. Ducellier, certains ici n'ont pas bien écouté l'objet de la motion. En effet, il est simplement demandé au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'implanter des terrains de padel à Carouge, en prenant en considération les contraintes de bruit, les contraintes d'accès et les charges inhérentes. S'il s'agit de présenter ce sport en commission, autant économiser des jetons de présence et s'informer sur Google.

Aujourd'hui, il n'y a pas de matière pour une discussion en commission. Quand le Conseil administratif aura étudié un projet, une commission pourra être organisée.

D'après Mme Sana Oppliger, il ne s'agit pas uniquement de discuter de padel, mais surtout des emplacements envisageables. Dans ce sens, la tenue d'une commission semble importante.

M. Moya préconise, comme c'est le cas dans les pays précurseurs du padel, d'installer ces terrains dans des lieux où l'on joue déjà au tennis, puisque le bruit est semblable. Le tennis club de Carouge dispose malgré tout de belles surfaces, même s'il dira le contraire.

M Gerster rejoint les propos de M. Ducellier. S'il s'agit d'en apprendre davantage sur le padel, il encourage les membres du Conseil municipal à se rendre aux Acacias ou aux alentours du Village du soir, afin de voir comment se pratique ce sport. M. Gerster s'étonne que certains veuillent discuter d'emplacements à Carouge alors que le Conseil administratif n'a pas encore mené d'étude. Il regrette qu'une fois de plus, une motion de ce type donne lieu à ce genre de discussions. Pour pouvoir délibérer, il faut une base de discussion, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Finalement, soit le Conseil municipal veut soutenir le padel, soit il ne le veut pas, mais il ne sert à rien de réunir la commission avant que le Conseil administratif ait mené une étude qui lui permette de faire des propositions sur d'éventuels emplacements ou, au contraire, conclure qu'il est impossible de trouver un emplacement à Carouge.

D'après M. Kalala, le renvoi en commission permettra de comprendre pourquoi envisager un terrain de padel, plutôt qu'un terrain de badminton, par exemple. Les avantages du padel pourront être exposés, sachant qu'à ce stade, les deux sports semblent être au même niveau.

M. Terrier soutient le renvoi en commission, notamment parce que la motion fait allusion à un partenariat public / privé. Des éclaircissements à ce propos sont nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi en commission Sports.

Le renvoi en commission Sports est accepté par 15 oui, 13 non et 3 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barbuzzi relève que la motion évoque une surface 200 m². Si la surface trouvée s'avère être supérieure, il recommande de songer à l'utiliser pour d'autres sports également. M. Barbuzzi connaît bien le padel et a compris les arguments avancés par les motionnaires. Mais il serait dommage que la surface qui serait trouvée ne soit pas entièrement exploitée, quelle que soit sa dimension, et quel que soit le sport qu'elle accueillera.

M. Calame propose d'obtenir un retour d'expérience de la part de communes qui ont déjà installé des terrains de padel.

M. Huwiler suggère d'étudier également la possibilité d'utiliser les terrains de tennis situés devant le collège de Staël et que les professeurs de sport souhaiteraient pouvoir employer, plutôt que d'envoyer leurs élèves au stand de tir ou à la Jonction. Il invite le Conseil administratif à contacter le Canton, propriétaire de cet espace, pour voir dans quelle mesure celui-ci pourrait être converti.

M. Epars remarque qu'en rhétorique, le procédé qui consiste à élargir le débat s'appelle simplement « élargissement du cadre ». En l'occurrence, le Conseil municipal est saisi d'une proposition concrète, qui est celle du padel. M. Epars n'est pas sûr que vouloir

l'étendre à d'autres sports lors de la discussion en commission soit vraiment utile. Il s'agit ici d'une proposition ciblée, qui demande au Conseil administratif de mener une étude et de soumettre un projet. M. Epars recommande à la commission de décider de ce propos-là. Dans un deuxième temps peut-être, le Conseil municipal pourra décider s'il veut un élargissement à d'autres sports. M. Epars craint en effet des débats sans fin : si le padel, alors pourquoi pas le badminton ? Et si le badminton, alors pourquoi pas le saut en parachute ? Ce genre de débats ne mènera nulle part.

15. MOTION MO 013-2026 P : « CREATION D'UNE ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE CATASTROPHE (ORCO) »

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au vice-secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le vice-secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu la nécessité d'assurer la protection de la population en cas d'événements majeurs ou de situations exceptionnelles sur le territoire communal,*
- *Vu la responsabilité des communes en matière de première réponse en cas de crise, conformément au principe de subsidiarité et la présence sur le territoire de la Ville de Carouge de différents acteurs de la sécurité et du secours (pompiers volontaires, protection civile, police municipale, samaritains, sauveteurs auxiliaires),*
- *Vu l'existence, au niveau cantonal, d'une organisation structurée de gestion de crise (ORCA),*
- *Vu les risques auxquels la commune peut être confrontée (inondations, incendies, pollutions, pannes majeures, crises sanitaires, accidents) et l'importance d'anticiper ces situations au moyen d'une planification structurée et d'assurer une communication claire et coordonnée à la population,*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *À élaborer et mettre en place une Organisation communale en cas de catastrophe (ORCO), adaptée aux spécificités de la Ville de Carouge tout en garantissant la coordination et l'interopérabilité avec les dispositifs cantonaux existants ;*
2. *À définir un état-major communal de conduite (EMC) regroupant les principaux acteurs concernés (sécurité, secours, santé, services techniques, communication) qui établira notamment : un plan de niveaux d'alerte et d'engagement, des scénarii de risques prioritaires, des listes de moyens logistiques et des infrastructures nécessaires.*

*Date du dépôt : Carouge, le 23 avril 2026
Le Centre – Verts'libéraux*

M. Barbuzzi explique que la ville de Carouge dispose aujourd'hui de ressources solides en matière de sécurité et secours : sapeurs-pompiers volontaires, police municipale, protection civile, samaritains et sauveteurs auxiliaires. Mais en cas de crise majeure, qu'elle soit sanitaire, climatique ou technique, la question n'est plus seulement celle des moyens disponibles, mais bien celle de leur coordination rapide et efficace. Les premières minutes sont déterminantes et se jouent à l'échelle communale. Or, à ce jour, il manque un cadre formalisé permettant d'organiser cette coordination. La mise en place d'une organisation communale en cas de catastrophe répond précisément à ce besoin. Elle ne vise pas à créer une nouvelle structure lourde, mais simplement à structurer ce qui existe déjà en définissant à l'avance les rôles des acteurs qui devront collaborer lors d'une situation de crise. Un tel dispositif permettrait de :

1. assurer une réaction rapide et coordonnée dans les premières phases d'un événement ;
2. garantir une utilisation optimale des ressources communales ;
3. renforcer la sécurité de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables ;
4. éviter les pertes de temps, les doublons ou les lacunes dans l'action ;
5. assurer une communication claire et fiable envers la population.

En conclusion, se préparer à la crise, ce n'est pas céder à l'alarmisme. C'est faire preuve de responsabilité. Doter Carouge d'une organisation communale en cas de catastrophe, c'est garantir que, le moment venu, la Commune sera prête à agir rapidement, efficacement et de manière coordonnée. C'est un choix de prévoyance, c'est un choix de sécurité et c'est un choix de bonne gestion publique.

L'on permettra à M. Barbuzzi de terminer cette présentation par un cas concret qui illustre les limites actuelles en matière de coordination de crise. Le 29 septembre 2024, une rupture de canalisation dans le quartier des Eaux-Vives a rendu l'eau potable impropre à la consommation pour plus de 40'000 personnes réparties sur plusieurs communes dans le canton de Genève. Si les équipes techniques des Services industriels de Genève sont intervenues rapidement pour réparer la conduite, la gestion globale de la crise a révélé d'importantes lacunes organisationnelles. Les communes concernées n'ont été informées officiellement que plusieurs heures après l'incident, certaines ayant appris la situation par voie de presse. Faute de coordination claire et de chaîne de commandement définie, les autorités communales ont dû improviser dans l'urgence : organisation de distribution d'eau potable, mobilisation des pompiers et de la protection civile, information directe à la population parfois au porte-à-porte. Cet épisode a mis en évidence un point essentiel : en l'absence d'un dispositif clair, ce sont les communes qui se retrouvent en première ligne, sans cadre formalisé, face à des situations pourtant potentiellement critiques sur le plan sanitaire. Cet événement démontre concrètement la nécessité pour une commune comme Carouge de disposer d'une organisation structurée de gestion de crise. M. Barbuzzi remercie le Conseil municipal pour l'accueil favorable qu'il réservera à cette motion.

M. Schmutz relève que l'UDC est évidemment toujours favorable à la sécurité. Cependant, il ne faut pas oublier que cette motion s'inscrit dans le cadre du plan ORCA, lequel est un plan cantonal. En cas de drame, certaines choses peuvent être organisées au niveau communal, mais il faut veiller à ne pas court-circuiter les décisions du Canton. L'organisation de base (SIS, samaritains, pompiers, hôpital) reste sous la responsabilité du Canton. Par conséquent, l'UDC, soucieuse de la sécurité des habitants de la commune, ne soutiendra pas la motion.

M. Von Burg avoue avoir de la peine à saisir le sens de cette motion. De toute évidence, le rôle des autorités communales, en cas de catastrophe, est d'intervenir, de manière appropriée par rapport au type de catastrophe. Il ne voit pas ce qu'une organisation communale en cas de catastrophe pourrait amener de plus, étant encore précisé qu'il y a mille sortes de catastrophes.

M. Gerster remarque que, comme disent les jeunes – peut-être les moins jeunes désormais –, il s'agit ici d'une « FBI », une fausse bonne idée. En cas de catastrophe, il importe d'avoir une gestion centralisée. La motion propose, entre les lignes, que la commune s'occupe de la commune. Or, le tissu urbain étant très dense, les communes sont pratiquement imbriquées les unes aux autres. Si, quand M. Barbuzzi rédigeait sa présentation, il s'était renseigné sur l'organisation future des pompiers et de la protection civile, il se serait rendu compte qu'il n'est plus question d'entités communales, mais d'entités régionales. Dans l'exemple qu'il a donné, il y a effectivement peut-être eu un défaut de la cellule ORCA dans l'alerte aux communes concernées. Mais ce n'est pas parce que, tout d'un coup, une commune réagirait que les autres communes réagiront, et ce alors même que la rupture d'une conduite d'eau touche plusieurs communes. S'agissant des ressources qui ont été citées, M. Gerster souligne que les pompiers dépendent d'ORCA, de même que la protection civile. Cela signifie que, pour mettre en œuvre en la motion, seuls les samaritaines et les sauveteurs pourraient agir. En tant qu'ancien chef des sauveteurs, M. Gerster mentionne que le champ d'intervention de ceux-ci est large, mais qu'ils n'ont pas le matériel qu'ont les pompiers ou la protection civile. Enfin, voter cette motion, c'est faire un pas vers le report de charges de l'Etat aux communes, que Mme la Conseillère administrative a évoqué lors de la présentation des comptes. Cela arrivera bien assez tôt. Ce serait à l'Association des communes genevoises de discuter de cette problématique, plutôt qu'à une simple commune. Aussi excellente et merveilleuse soit-elle, Carouge fait malgré tout partie du canton de Genève. Elle fait partie d'une organisation existante, qui a fait ses preuves et qu'elle doit laisser agir, plutôt que créer un état-major séparé. Pour toutes ces raisons, le PLR ne prendra pas en considération la motion.

M. Ducellier ajoute que, chaque année, le Conseil municipal se plaint du report de charges du Canton vers la Commune. Le Centre notamment utilise cet argument tous les ans pour critiquer le budget et les comptes. Aujourd'hui, il voudrait que la Commune assume une charge complémentaire. En matière de sécurité, M. Ducellier est particulièrement favorable à un cadre institutionnel, parce que la sécurité nécessite une organisation, dont les coûts, mais surtout la responsabilité incombent au Canton. Créer des doublons, c'est diluer la responsabilité des acteurs. Comme l'a mentionné M. Gerster, le PLR s'opposera fermement à la motion.

Selon Mme Kolla Barnes, ce qui est mis en place au niveau cantonal pourrait être complété au niveau communal. Elle illustre la nécessité d'agir localement par l'exemple suivant. L'on commémore cette année les quarante ans de Tchernobyl. À une heure du matin, Mme Kolla Barnes regardait une chaîne française, qui informait la population que le nuage radioactif passait sur la Savoie. Elle a téléphoné le lendemain matin à la mairie pour savoir où se trouvait l'abri antiatomique, mais personne n'a pu lui donner de réponse. Mme Kolla Barnes souligne qu'il manque des instructions, localement, sur la manière de se protéger. L'on peut télécharger des applications, comme Alertswiss, mais la Commune pourrait, sans mettre en place des structures extrêmement complexes, agir de manière à ce qu'il puisse être répondu plus précisément aux demandes de la population en matière de sécurité.

Selon M. Leitner, la motion a été mal comprise. Elle ne demande pas de mettre en place un énorme état-major, avec cinquante officiers aux aguets pour répondre à une crise. Il s'agit simplement de se renseigner pour dresser une classification de certains risques, afin de savoir qui contacter dans quelles circonstances, avoir des sortes de scripts, pour savoir, en cas de pollution de la nappe phréatique, par exemple – il existe différents risques, qui peuvent être identifiés –, comment et avec quels acteurs réagir. Il s'agit donc d'analyser les différents risques auxquels la Commune veut savoir répondre. Cette analyse conclura peut-être que, pour tel risque, l'entier de la réponse est cantonal et que, pour tel autre, la Commune agit en premier lieu, ou pour certains aspects, avec d'autres

communes. M. Leitner ne pense pas qu'une énorme structure engendrant des coûts considérables soit nécessaire. Encore une fois, il s'agit de bien réfléchir et structurer les risques, afin d'ensuite trouver les réponses adéquates.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération.

La prise en considération est refusée par 16 non, 12 oui et 3 abstentions.

16. POSTULATS

Il n'y en a pas.

17. RESOLUTION MUNICIPALE RM 003-2026 P : « SECURISER LA RAMPE DES MORAINES »

Le vice-secrétaire donne lecture de la résolution.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Vu la pétition PE 003-2025 R intitulée sécuriser les circuits et espaces piétonniers laquelle a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025 déjà ;

Vu les conclusions de la séance de la Commission des pétitions du 10 février 2026 ;

Vu le vote intervenu sur cet objet lors de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026 ;

Considérant l'urgence de prendre des mesures propres à prévenir un choc entre usagers à cet endroit critique ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A faire procéder à la pose d'une barrière de sécurité à l'emplacement de l'ancienne barrière existante soit entre les deux massifs en roche conservés ; cette barrière, analogue à celle existant dans d'autres parcours partagés, sera signalée par un dispositif adéquat (lumière nocturne avec clignotant et ralentisseurs au sol à l'approche).*
- *Compléter cette mesure sécuritaire par un dispositif prévoyant plusieurs autres ralentisseurs comme il en existe en d'autres lieux de notre Commune, notamment dans le quartier des Tours, et prévoir la pose de deux miroirs (selon document « dispositif » ci-annexé).*

Déposants : Baertschi Pierre, Barbuzzi Dominique, Gerster Jean-Jacques, Schmutz Marcel

Date du dépôt : Carouge, le 22 avril 2026

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi rappelle en préambule qu'à l'époque, la barrière avait été enlevée à la demande d'un conseiller municipal socialiste, qui ne siège plus au Conseil. Depuis lors, pour ce qui concerne les mesures à prendre, la Commune joue au même jeu auquel M. Baertschi jouait enfant, à « hâte-toi lentement » : elle avance dans un sens et recule dans un autre. Il a été envisagé à un moment donné de séparer le parcours piéton et le parcours vélo, mais les résultats étaient insatisfaisants. Puis, dans le cadre de la pétition, l'association de défense des piétons a attiré l'attention du Conseil municipal sur la dangerosité de cet endroit. Les déposants n'ont pas pour objectif d'interdire les vélos sur la rampe des Moraines, sachant que les cyclistes qui descendent du cycle et du haut de Pinchat ne peuvent pas passer facilement au rondau. Mais il faut trouver un système pour sécuriser cet endroit. Ce système consiste en une barrière de chicane et des ralentisseurs, pour obliger les vélos à ralentir, en particulier les vélos à assistance électrique. Cette solution répond à une demande pressante.

M. Schmutz relève qu'il est question ici de sécurité, notamment de la sécurité des enfants. Dans les Tours, la Fondation immobilière a installé des ralentisseurs et deux barrières. Cet aménagement force les vélos à ralentir et sécurise les piétons. Il ne s'agit pas d'une solution onéreuse, et elle peut rapidement être mise en œuvre. M. Schmutz souligne qu'il s'agit d'un accès sensible, avec une école située à proximité. Pour le bien de tout le monde dans cette descente, il serait bon que la résolution soit acceptée.

Si M. Calame s'est abstenu lors de la prise en considération, c'est parce qu'il se soucie de l'activité du Conseil municipal et du nombre de commissions organisées. Pour rappel, la pétition a été traitée le 10 février 2026, c'est-à-dire il y a deux mois. L'administration est en train d'étudier une solution. Les membres du Conseil municipal savent tous que même la pose d'une barrière nécessite des autorisations et des discussions. Pour rappel également, l'élargissement du passage, qui avait été évoqué il y a plusieurs années, est impossible puisque la rampe des Moraines est située dans une forêt de protection. La situation est également particulière du fait de la forte pente. La comparaison avec l'aménagement qui a été installé entre les Tours vaut pour un terrain plat, mais pas en bas d'une pente. De mémoire, c'est la raison pour laquelle la barrière avait été enlevée à l'époque : la Commune doit assurer la sécurité de tous les usagers de ce passage. M. Calame s'étonne que l'on estime que l'administration ne travaille pas assez vite parce qu'elle n'a pas encore proposé, en deux mois, une solution à un problème complexe. On lui demande donc de poser une barrière, sans se soucier de la responsabilité en cas d'accident qui serait causé par cette barrière. Le Conseil administratif travaille avec attention, considérant que la sécurité est importante pour tous les usagers. La demande faite ce soir traduit une impatience, que l'on peut comprendre, mais qui ne nécessite pas de déposer une résolution et d'intimer au Conseil administratif de poser deux barrières pour lesquelles il sera ensuite responsable. M. Calame propose plutôt qu'une information soit prochainement donnée en commission sur l'avancement des analyses de l'administration et que le Conseil administratif fasse ensuite au Conseil municipal des propositions qui soient crédibles. Les membres du Conseil municipal ne sont pas des spécialistes de la mobilité ni des règlements. M. Calame a bien compris que le message vise à insister et à faire part d'une impatience. Mais il n'est pas certain que cette impatience doive être formalisée par le biais d'une résolution et d'une décision du Conseil municipal.

M. Huwiler partage les propos de M. Calame. Il pense que les conseillers municipaux doivent faire preuve d'un peu d'humilité et laisser les services et les spécialistes travailler pour ensuite se positionner en connaissance de cause. Il souligne à son tour la question des responsabilités. L'exemple des Tours de Carouge a été cité, mais M. Huwiler n'est

pas sûr que la situation soit comparable à cette descente où serait posée immédiatement une barrière. Encore une fois, il faut faire preuve d'humilité et d'un peu de patience.

Mme Boudet Anthamatten rappelle que, lors de la commission Pétitions du mois de février dernier, les pétitionnaires ont évoqué la difficulté de cohabitation entre les voitures, les vélos et les piétons à Carouge, à plusieurs endroits différents. Le point qui a recueilli l'unanimité en commission concernait le chemin des Moraines. De mémoire, le Conseil municipal a ensuite également voté, sur la nécessité de trouver une solution pour améliorer cette cohabitation. En commission, l'administration a pu démontrer qu'elle effectuait un excellent travail d'analyse, comme l'a mentionné M. Huwiler. Un collaborateur spécialiste dans le domaine est en train de travailler sur des solutions qui sont, comme évoqué précédemment, difficiles à trouver en raison de toutes les contraintes. Aujourd'hui, une insécurité est perçue par plusieurs utilisateurs du chemin des Moraines. Les vélos, mais aussi les trottinettes roulent très vite. Il faut évidemment trouver une solution. En même temps, il faut veiller à ne pas déplacer le danger sur les vélos ou les trottinettes, en installant des ralentisseurs et des barrières qui seraient dangereux. Mme Boudet Anthamatten ne se prononcera pas sur le dispositif qu'il faudrait installer et que les spécialistes au sein de l'administration sont à même de définir. Elle suggère d'envisager un point d'information en commission au cours duquel l'administration pourrait présenter l'avancement des travaux. Les commissaires pourraient se déplacer sur site. Puis une décision qui satisfasse tout le monde pourrait être prise. Sur le fond, Mme Boudet Anthamatten considère qu'il faut prendre des mesures pour améliorer la cohabitation et inciter les vélos à ralentir, mais elle ne sait pas si la résolution va vraiment changer le travail qui est effectué actuellement par l'administration.

Si le Président comprend bien les propos de Mme Boudet Anthamatten, celle-ci demande un renvoi en commission.

Mme Boudet Anthamatten le confirme.

Mme Molinari remarque qu'en effet, les discussions en commission ont fait l'unanimité, en particulier sur ce point qu'elle qualifie de point dur en termes de cohabitation. Les flux sont nombreux, et ils vont encore augmenter puisque les trottinettes et vélos électriques rendent plus faciles les montées, ce qui signifie davantage de descentes. Il s'agit également d'un axe important de mobilité dans le plan directeur cantonal et dans le plan directeur communal. Mme Molinari souligne ensuite que, grâce au spécialiste qui a été recruté et qui a pris ses fonctions au mois de novembre dernier (et qui était présent lors de la commission Pétitions), l'objet est pris à bras-le-corps. Des démarches ont été entreprises auprès de l'OCT, mais aussi du Bureau de prévention des accidents. Comme l'ont mentionné plusieurs intervenants, il s'agit d'un passage particulier, en pente, dans une forêt de protection, d'où l'impossibilité d'élargir les gabarits pour séparer les flux. Il faut laisser un peu de temps pour que les options puissent être creusées et pouvoir présenter les analyses, qu'il s'agisse par exemple de bandes rugueuses, de ralentisseurs, d'amélioration de la signalétique ou encore de la pose de barrières. Toutes ces questions sont étudiées de manière extrêmement sérieuse par le service, en collaboration avec les autorités cantonales puisqu'il s'agit d'un axe de mobilité qui fait partie du plan directeur cantonal. Enfin, Mme Molinari a reçu aujourd'hui même, en fin de matinée, l'information selon laquelle l'autorisation pour la pose du miroir a été délivrée. Pour rappel, une APA avait d'abord été déposée, mais avait dû être transformée en DD, laquelle, à la suite de l'insistance de la Commune, a pu de nouveau être transformée en une APA, étant précisé qu'il a fallu refaire la procédure. En conclusion, le dossier avance et Mme Molinari est prête à discuter en commission, avant l'été, des informations qui seront disponibles.

Mme Lachat signale que les membres du groupe des Verts ont eu l'occasion d'échanger avec le collaborateur qui a été engagé récemment, parce qu'ils sont tous conscients du

problème sur cet axe. Après la pétition, il allait commencer à travailler sur ce point de manière intense. Il semble important d'avoir un retour du travail mené, dans l'espoir qu'une mesure puisse être mise en œuvre rapidement, sachant toutefois que de nombreux aspects dépendent des autorisations du Canton. En d'autres termes, Mme Lachat serait favorable à obtenir un retour de ce collaborateur, par le biais d'une présentation concrète des mesures envisagées, plutôt que de dicter à l'administration ce qu'il faut faire, alors que les membres du Conseil municipal ne sont pas des professionnels.

M. Schmutz fait part de son étonnement. Il est question ici de responsabilité de la Commune. Si un enfant se fait renverser demain sur la descente de l'école, les parents se feront un plaisir d'attaquer la Commune. S'agissant ensuite des délais, le délai à cet endroit est bien trop long. Comment la Commune peut-elle attendre aussi longtemps pour sécuriser cette descente, alors que la Fondation immobilière, en moins d'un mois, est parvenue à installer des barrières et des ralentisseurs ? Comment se fait-il que, dans la même commune, il faut un mois pour sécuriser un endroit à risque, alors que, pour l'autre endroit à risque, le Conseil municipal attend des mesures depuis le mois de février ? M. Schmutz souligne qu'il s'agit de sécurité et que cet endroit est dangereux.

M. Baertschi ne partage pas l'avis de M. Calame, pour la simple raison que les ralentisseurs sont situés au départ et à l'arrivée, en face du cimetière. Prétendre qu'ils sont dangereux est fallacieux. Par ailleurs, à l'approche de la barrière, le revêtement serait effectivement rugueux, mais des panneaux seraient installés pour avertir les utilisateurs qu'ils doivent ralentir. Ces mesures ne seraient pas dangereuses. Au contraire, il s'agit de prévention. Enfin, puisque le service d'urbanisme est en train d'effectuer des analyses, il lui suffit d'examiner la proposition contenue dans la résolution. Il n'est pas nécessaire de renvoyer celle-ci en commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la proposition de renvoi en commission.

Le renvoi en commission est refusé par 20 non, 6 oui et 5 abstentions.

Par conséquent, le Président soumet au vote la résolution.

La résolution est acceptée par 22 oui, 3 non et 6 abstentions.

18. PÉTITIONS

Il n'y en a pas.

19. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Lauret intitulée « Emprise de chantiers sur le territoire de la commune »

Monsieur le Conseiller municipal,

Cher Monsieur Lauret,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite, soumise lors du Conseil municipal du 19 mars 2026, à propos des préoccupations concernant les emprises de chantiers sur le territoire de la commune de Carouge.

La thématique des chantiers urbains est importante au vu des contraintes, voir des désagréments qu'ils peuvent générer.

Pour la Ville, cela représente un enjeu fort. Depuis la période du COVID, une augmentation significative du nombre de projets impactant le domaine public a été constatée, rendant ce dernier particulièrement sollicité et contraint.

Dans ce contexte, le SURB, en charge de ces aspects, a été renforcé par le recrutement en novembre 2025, d'un ingénieur trafic/circulation spécialisé dans la gestion des chantiers urbains. Ce renforcement permet de consolider l'expertise en matière de planification et de conduite de chantiers, ainsi que d'améliorer le suivi des occupations du domaine public, en étroite collaboration avec les autres services communaux concernés (SVEM, CAVS, PM, SSPO, SBAT).

A noter que depuis le 11 janvier 2021, sur le réseau de quartier non-structurant, les tâches des contrôles des chantiers ont été transférées du canton aux communes.

L'encadrement des emprises de chantier s'inscrit par ailleurs dans un cadre légal précis, notamment au regard de la loi sur les routes (LRoutes), de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI), ainsi que des directives émises par l'Office cantonal des transports (OCT) en matière de gestion du trafic et de signalisation des chantiers. À cet égard, les éléments de réponse suivants peuvent être apportés :

1. Optimisation de la durée des emprises

Les autorisations d'occupation du domaine public délivrées par la Ville sont limitées dans le temps et assorties de conditions précises, conformément aux dispositions de la loi sur les routes (LRoutes) et de ses règlements d'application.

Dans le cadre des chantiers, ces autorisations ne sont délivrées qu'à la suite de l'émission d'une directive de chantier, établie soit par l'OCT, soit par le service de l'urbanisme dans le cadre de la délégation de compétence prévue par le droit cantonal.

Un suivi est assuré par les services compétents, notamment au moyen de contrôles réguliers sur le terrain.

En cas de dépassement injustifié des délais ou de non-respect des conditions d'autorisation, différentes mesures sont prévues, telles que :

- des rappels formels aux entreprises concernées ;
- l'adaptation des conditions d'autorisation (par exemple, réduction des emprises) ;
- voire, le cas échéant, des sanctions administratives, conformément aux bases légales en vigueur.

Par ailleurs, un dialogue constant est entretenu avec les maîtres d'ouvrage afin d'anticiper et de limiter les prolongations d'emprises.

2. Signalisation et sécurisation des chantiers

La Ville exige que toute emprise de chantier fasse l'objet d'une signalisation temporaire conforme aux normes en vigueur, notamment à la norme VSS 40 886 « Signalisation des chantiers sur routes principales et secondaires », aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), ainsi qu'aux directives cantonales de l'OCT.

Une attention particulière est portée à :

- la continuité et la sécurité des cheminements piétons et cyclables ;
- la lisibilité et la cohérence de la signalisation ;
- l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- la compensation à proximité immédiate des places PMR et livraisons touchées par les chantiers.

Ces exigences s'inscrivent également dans le respect des principes de sécurité définis par la législation fédérale sur la circulation routière (LCR).

Des contrôles réguliers sont effectués afin de vérifier la conformité des installations. En cas de manquement, des corrections immédiates sont exigées. Lorsque des situations présentant un danger sont constatées, les travaux peuvent être suspendus jusqu'à leur mise en conformité.

3. Coordination et harmonisation des emprises

Afin de limiter l'impact cumulé des chantiers, la Ville veille à assurer une coordination étroite entre les différents intervenants (services communaux, canton, SIG, TPG).

Cette coordination se traduit notamment par :

- une planification concertée des travaux, incluant l'élaboration de feuilles de route de réalisation ;
- l'organisation régulière de séances de coordination ;
- la priorisation de certaines interventions afin d'éviter les chevauchements excessifs ;
- la programmation des travaux les plus impactants durant des périodes de trafic réduit, notamment les vacances scolaires.

Par ailleurs, au niveau cantonal depuis juin 2025, une nouvelle plateforme de planification et de pilotages des chantiers (PPPCS) a été mise en place. Elle vise à éviter la superposition de chantiers sur les axes, à garantir un espacement temporel entre les importantes interventions, à intégrer les synergies possibles et à limiter l'exposition répétée des usagers ou de report.

A noter aussi que notre Ville fait le maximum pour que les chantiers soient également regroupés ou séquencés le plus possible, afin de réduire la durée globale d'occupation du domaine public sur un même secteur.

Le Conseil administratif est pleinement conscient des enjeux liés à la qualité de vie en milieu urbain et demeure attentif à toute amélioration permettant de concilier les nécessités des chantiers avec les attentes légitimes de la population, dans le respect du cadre légal en vigueur.

Il vous remercie pour votre engagement, pour l'attention portée à ces questions et se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Lauret, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Baertschi concernant les limites de l'intervention communale en matière d'effacement de tags

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Baertschi,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du conseil municipal du 19 mars 2026 concernant l'effacement des tags.

Comme vous le mentionnez à juste titre, le SVEM intervient pour effacer des tags sur les objets du patrimoine public, communal et privé lorsque ceux-ci sont visibles depuis le domaine public. Ces interventions s'effectuent selon les moyens matériels et humains disponibles ainsi que dans le respect de l'intégrité des biens et immeubles touchés par les tags. Les aspects liés à la préservation du patrimoine (biens historiques recensés, œuvres culturelles, etc.) font l'objet d'une attention particulière, les interventions sur de tels objets étant délicates par essence.

Une inspection a ainsi été réalisée au n°10 de l'avenue Cardinal-Mermillod afin d'évaluer les possibilités d'effacement sans risque de dommage au bâtiment. Ce bâtiment est un immeuble historique inscrit dans le recensement architectural du canton avec une valeur intéressante. Au niveau technique, la façade est une façade peinte sans traitement anti-tags. La seule intervention possible d'effacement du tag consiste alors à repeindre la façade. A noter que la couverture simple du tag par de la peinture, sans repeindre l'intégralité de la façade, aboutirait inévitablement à des différences de couleur visibles entre la partie fraîchement peinte et le reste de la façade (limitation technique). La peinture d'une façade sur un bâtiment privé est, dans tous les cas, une intervention qui dépasse le cadre des responsabilités du SVEM.

Selon la procédure usuelle, en l'absence d'intervention, cet état de fait a été notifié au propriétaire du bâtiment qui est responsable de son entretien. Il lui revient alors de faire appel à une entreprise spécialisée pour effacer, respectivement couvrir le tag, dans les règles de l'art.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Baertschi, mes meilleures salutations.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite de M. Baertschi relative à la gratuité des parkings, notamment durant l'interruption du tram, afin de soutenir les commerçants carougeois (PE 025)

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Baertschi,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 19 mars 2026 concernant la gratuité des parkings pour les clients des commerces carougeois.

En effet, des contacts réguliers ont lieu avec la Fondation des parkings. Le Conseil administratif est pleinement conscient des difficultés rencontrées par les commerces carougeois, en particulier lors de travaux d'envergure ou lors de la coupure du tram de plusieurs semaines.

C'est la raison pour laquelle, trois heures de stationnement gratuites avaient été mises en place l'été passé durant 7 semaines dans les parkings communaux, coordonnées avec la Fondation des parkings. À titre d'information, ce dispositif, dont il n'est hélas pas possible d'évaluer l'impact sur les résultats des commerces, avait selon la Fondation des parkings, représenté un manque à gagner de CHF 25'000.– pour la Commune.

Compte tenu de la nouvelle coupure de tram planifiée cet été (7 semaines en lien avec les chantiers à Genève, sur rue de Carouge) et des enjeux d'attractivité spécifiquement durant cette période, ce dispositif sera à nouveau activé pour une durée de deux heures et mis en place pour soutenir nos commerces.

Espérant avoir répondu à votre question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Baertschi, mes meilleures salutations.

Réponse de M. Mützenberg à la question orale de M. J.-M. Antonioli relative à la Bulle d'Air

Nous vous remercions pour votre question concernant la Convention avec la Bulle d'Air. En réponse, nous vous informons des faits suivants.

Depuis 2002, la Bulle d'Air occupe des locaux situés sous l'école de la Tambourine. Selon l'accord convenu en 2002 entre la Ville de Carouge et la Bulle d'Air lors de la mise à disposition des locaux en sous-sol, la Bulle d'Air a participé aux frais d'installation et d'équipement pour un montant forfaitaire de CHF 30'000.-.

Par ailleurs, depuis 2002, la Bulle d'Air bénéficie d'une mise à disposition gratuite des lieux suite à une décision du Conseil administratif.

La Bulle d'Air occupe les locaux qui lui sont dédiés du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 20h.

De plus, la Bulle d'Air bénéficie d'une gratuité pour l'occupation d'une salle de rythmique dans l'école, en marge de ses locaux, les mercredis de 9h à 19h.

À ce jour, il n'y a pas de convention, mais le Conseil administratif prévoit d'en établir une dans les meilleurs délais, pour cette association et de manière plus générale pour l'ensemble des institutions soutenues par la Ville qui n'en auraient pas encore.

Complément de réponse de M. Mützenberg à la question orale de Mme Boudet Anthamatten concernant l'installation de boîtes de retour à la bibliothèque de Carouge

Je vous remercie pour votre excellente question concernant les boîtes de retour de prêts pour la bibliothèque.

Les bibliothèques de Carouge ont étudié les pratiques de plusieurs bibliothèques en Suisse romande. Le retour des contacts montre que le public de ces bibliothèques est pleinement satisfait de ce service et que celui-ci aurait toute sa place dans notre commune.

Après discussion avec les bibliothèques de la Jonction et d'Yverdon-les-Bains, il apparaît qu'une boîte avec un seul clapet de retour est la meilleure solution, les systèmes automatisés posant souvent des problèmes et étant plus chers. Les modèles existants sur le marché sont d'environ CHF 8'500.-.

Cela étant, quelques limites doivent être prises en compte : capacité restreinte, impossibilité de déposer certains formats, risque de saturation lors des périodes de fermeture, ou encore dépôts inappropriés. L'installation d'une boîte implique aussi une réorganisation du travail des équipes.

En dépit de ces contraintes – pas insurmontables -, les bibliothèques de Carouge sont en train d'étudier plus en détail la possibilité de mettre en place une boîte de retour dans un avenir proche. Je ne manquerai pas de vous en tenir informée.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de M. Lauret, qui s'inquiétait qu'un tronçon entre la route de Drize et la Tambourine se transforme en piste d'essai pour les voitures

Nous vous remercions pour votre question concernant le tronçon situé entre la route de Drize et la rue de la Tambourine, qui se transformerait en piste d'essai pour les voitures et les véhicules deux-roues motorisés, notamment les vendredis et samedis soir.

La Police municipale préconise dans un premier temps de mettre en place un radar préventif (pédagogique) afin de sensibiliser les automobilistes au respect de la limitation de vitesse et au comportement à adopter afin d'éviter de générer du bruit routier.

C'est la raison pour laquelle un tel radar a été installé à la route de Troinex, à la hauteur de la rue de la Tambourine, le jeudi 9 avril 2026.

Le contrôle sera effectué tout d'abord sur la partie ascendante du tronçon, pendant environ 4 semaines, pour les véhicules en provenance de la route de Drize, puis en sens inverse, sur la partie descendante, durant le même laps de temps.

Une analyse des données sera ensuite effectuée, ce qui permettra de déterminer si nous sommes face à une situation dégradée ou à des événements ponctuels. En fonction de ces éléments, nous pourrions définir la suite à donner.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Agnesina : Aménagement d'espaces verts à la rue Léopard

Il y a déjà quelques années, lors de la suppression des places de parcs en épi et au doublement de la largeur du trottoir est de la rue du Léopard, il avait été « promis » (indiqué, signalé) que des arbres seraient plantés et des espaces verts aménagés.

J'ai retrouvé sur le site du Conseil municipal la délibération 018-2016 relative à l'aménagement d'espaces verts sur le domaine privé accompagnée d'une infographie mentionnant la rue des Noirettes et la rue du Léopard (en annexe, les aménagements prévus ou imaginés en rouge).

Nous pouvons constater sur des photos récentes que, si la rue des Noirettes a été, selon moi, magnifiquement aménagée, la rue du Léopard semble laissée à l'abandon et n'accueille aux extrémités de celle-ci qu'un banc et des bacs flasques à la vue peu ragoûtante et à l'entretien compliqué (photos transmises).

Compte tenu que cette rue se trouve en bordure immédiate des aménagements relatifs au PAV (campus Pictet, rue des Noirettes, Étoile 2, avenue de la Praille, etc.) et compte tenu de la projection 2030 du PDCOM 2024, les riverains de la rue du Léopard souhaitent savoir si l'avenir ne leur réserve que les désagréments des proches chantiers ou si le Conseil administratif compte faire son possible pour des aménagements quelque peu plus pérennes et surtout plus agréables.

Questions orales

M. Agnesina : Suivi de la motion 025-2022 « Inclusion numérique »

M. Agnesina se réfère à la motion MO 025-2022 concernant l'inclusion numérique qui invitait le Conseil administratif « à mettre en place une permanence numérique hebdomadaire ouverte à tous et à toutes, bénéficiaires ou non de prestations sociales, pendant au moins un an dans le quartier Fontenette-Gevril en collaboration avec l'Hospice général et l'OSEO » et « de poursuivre cette proposition et de l'étendre à d'autres

quartiers si nécessaire, selon le bilan qui en aura été fait ». Une permanence numérique a depuis été mise en place à la bibliothèque de Carouge, où elle semble rencontrer un franc succès, ce qui est réjouissant. Toutefois, la motion mentionnait explicitement le quartier Fontenette-Gevril – soit Carouge Est – et une extension à d'autres quartiers. En conséquence, M. Agnesina souhaite savoir si un bilan a été fait concernant la permanence mise en place à la bibliothèque de Carouge, s'il est envisagé, conformément à la motion, d'étendre cette offre au quartier de la Fontenette, potentiellement à la cité Léopard, voire au quartier de la Tambourine et, si oui, dans quel délai.

M. Fraomene apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal, après s'être renseigné auprès du service concerné.

M. Lendaro : Poubelles

M. Lendaro a été interpellé par plusieurs citoyens et citoyennes carougeoises concernant la promenade des Orpailleurs. Le week-end, pendant la période printanière et estivale, de nombreuses personnes y pique-niquent, ce qui entraîne énormément de détrit. Le lundi matin, les poubelles sont pleines et débordent. M. Lendaro souhaite savoir si, pendant les cinq ou six mois plus chauds, durant lesquels la population vient faire des barbecues, il serait possible d'engager des moyens, tels que la voirie, pour vider les poubelles et nettoyer le lundi matin.

Mme Molinari répondra plus précisément ultérieurement, lorsqu'elle aura obtenu des informations de la part du service de la voirie. Elle peut dire à ce stade que les tournées sont ajustées en fonction notamment de la saisonnalité. S'il est constaté que les tournées sont insuffisantes, des mesures sont prises.

M. Baertschi : Plan d'aménagement en séance publique du 1^{er} avril 2026

M. Baertschi a participé à la séance publique de présentation du projet Cardinal-Mermillod, lors de laquelle tous les plans, y compris le plan d'aménagement, ont été présentés sur des diapositives. En revanche, rien n'était affiché aux murs quand, à la fin de la séance publique, les participants pouvaient discuter entre eux. Le rédacteur du *Carougeois* a indiqué à M. Baertschi qu'il recevrait les documents dans deux jours – apparemment, cela n'a pas été le cas puisque rien n'a paru dans *Le Carougeois*. M. Baertschi regrette cette façon peu élégante d'organiser une séance d'information publique sans même afficher le plan, que les participants n'ont vu que de façon évanescence. Cela ne répond pas non plus aux normes de la LIPAD, selon laquelle la population doit être informée de façon concrète.

Mme Molinari remarque qu'en effet, la Ville de Carouge, contrairement à d'autres communes, organise régulièrement des séances d'information, bien au-delà de ce que prévoit le cadre légal, à l'intention des citoyennes et citoyens et des commerçants et commerçants. La séance dont il est question visait à présenter le projet aux personnes habitant le secteur ; pour les commerces, des visites individuelles en porte-à-porte ont eu lieu. Mme Molinari convient avec M. Baertschi qu'il aurait été judicieux de laisser le plan à l'écran – ce sera certainement le cas lors des futures séances publiques. Concernant *Le Carougeois*, Mme Molinari ne voit aucune raison pour laquelle les informations présentées par la Ville lors de cette séance ne pourraient pas être publiées. Pour ce qui concerne les interventions des SIG ou des TPG, elle demandera à ceux-ci s'ils ont une quelconque réserve à ce que ces informations figurent sur le site de la ville de Carouge. Si tel n'est pas le cas, elles seront mises sur le site. Mme Molinari rappelle pour terminer que, pour les conseillers et conseillères municipales, les documents en question sont disponibles sur CMNet puisqu'ils ont été traités en commission Urbanisme, mobilité, aménagement il y a déjà plusieurs mois.

M. Gerster : Feu dangereux

M. Gerster tentera, en une question, d'être concis, de toucher les trois conseillers administratifs et d'obtenir peut-être une réponse. Il adresse tout d'abord ses remerciements pour ce magnifique livre qu'est *Carouge au fil du temps* (ce point touche le conseiller administratif en charge de la culture). Cet ouvrage contient une phrase sur la rue Louis-de-Montfalcon, laquelle existe depuis 1910 : « La percée de cette rue répond à un double objectif : améliorer la desserte d'un quartier en expansion démographique et structurer un fonds bâti cohérent autour de nouveaux équipements publics, en particulier l'école des Pervenches. » M. Gerster espère avoir donné à l'Assemblée l'envie de lire ce livre, mais s'il cite cette phrase, c'est parce qu'elle est encore entièrement d'actualité, sachant que le PAV se développe. Depuis peu, le carrefour situé au bout de la rue Louis-de-Montfalcon / avenue de Lancy / Grand-Bureau / d'autres rues encore est devenu extrêmement dangereux, pour tous les usagers. Le matin, les bouchons remontent pratiquement jusqu'au giratoire précédent. M. Gerster, qui comme chacun le sait, a beaucoup de casquettes, signale que les habitants de l'immeuble de la Fondation immobilière se plaignent de la pollution, qui n'existait pas auparavant. Actuellement, le feu laisse passer au mieux trois voitures. Cependant cinq voitures passent – ce point concerne le dicastère de M. Fraomene : les automobilistes forcent, non pas parce qu'ils sont de dangereux chauffards, mais parce qu'ils doivent se rendre au travail. Il y a donc ce bouchon, et tous les véhicules à deux-roues qui peuvent doubler la colonne de voitures tentent de le faire. M. Gerster plaint la patrouilleuse scolaire qui, de temps en temps, essaie de faire traverser des écoliers. En effet, elle peut s'attendre à tout moment à voir déboucher un vélo, un scooter ou une moto. Et ce soir, M. Gerster a vécu quelque chose d'incompréhensible : il attendait devant la Coop que le feu passe au vert, et il n'a même pas eu le temps d'appuyer sur la pédale de son vélo que le feu passait déjà au rouge. Il invite la ville de Carouge à prendre contact sans tarder avec ceux qui ont programmé ce feu, afin de redonner un peu de logique à ce carrefour, lequel est fortement emprunté aux heures de pointe, aussi bien le matin que le soir. La Commune a de la chance qu'un accident ne se soit pas encore produit. Certes, l'on peut considérer que les usagers n'ont qu'à attendre que le feu passe au vert, mais les gens ont aussi des contraintes. S'agissant d'une artère de passage, il faut que les véhicules aient le temps de passer au feu vert. Et par ces mots, M. Gerster a touché le dicastère de Mme Molinari.

Mme Molinari se renseignera auprès de l'OCT, la régulation des feux étant une compétence cantonale. Elle relève que ce carrefour est particulièrement complexe. C'est le seul dans la commune, et l'un des rares dans le canton, à avoir six branches. De plus, il est extrêmement contraint, les axes se croisant. Mme Molinari suppose que les travaux sur le secteur à proximité réduisent la capacité de circulation entre Genève et Carouge sur la rue Caroline et les rues adjacentes, ce qui peut expliquer en partie les bouchons. Quoi qu'il en soit, elle se renseignera sur la régulation du carrefour et apportera une réponse ultérieurement.

M. L. Antonioli : « Whoops Collège »

M. L. Antonioli explique qu'en Supercross, les « whoops » sont une série de petites bosses consécutives, relativement dangereuses, qui constituent une partie réputée du circuit. On lui a rapporté que le revêtement de la piste cyclable de la rue du Collège apporte la même sensation. En roulant sur la chaussée, l'on n'a pas ce sentiment. Mais sur la piste cyclable, les enfants sont secoués sur les porte-bagages, ce qui n'est pas particulièrement agréable. Comme la rue a été aménagée très récemment, M. L. Antonioli souhaite savoir si cette problématique a été remontée à Mme la Conseillère administrative. Dans l'affirmative, le Conseil administratif pourrait-il se renseigner sur la bonne réalisation de l'enrobé de la piste cyclable à la rue du Collège ?

Mme Molinari indique que cette problématique lui a effectivement été remontée. Elle s'est elle-même rendue sur place pour constater les « whoops », lesquels sont minimes. Elle peut toutefois comprendre l'inconfort des enfants. Sans être spécialiste de la question, elle relève que la piste cyclable est relativement étroite, ce qui a probablement entraîné des contraintes techniques lors de la pose du revêtement. Cela dit, le service a été alerté et est en train de se renseigner, étant rappelé par ailleurs que le projet a malgré tout reçu la Rustine d'Or.

M. Ducellier : Parking Val d'Arve

M. Ducellier souhaite d'abord rebondir sur l'intervention de M. Gerster. Pendant une période, le feu était géré par des agents de circulation, à la satisfaction des usagers. Il s'agit donc vraisemblablement d'un problème de régulation, plutôt que de nombre de branches.

M. Ducellier en vient ensuite à sa question. Plusieurs membres du Conseil municipal ont été interpellés par des entreprises qui ont demandé à louer des places dans la parking du Val d'Arve. Elles essuient constamment un refus de la part des autorités (Fondation des parkings ou Commune), que la location soit destinée aux véhicules d'employés ou aux véhicules d'entreprise. M. Ducellier souhaite savoir comment sont attribués les abonnements dans ce parking qui, selon les statistiques régulièrement présentées au Conseil municipal, est toujours vide faute de demandes – si les demandes sont refusées, il va de soi que ce parking restera vide.

Mme Molinari apportera une réponse lors d'un prochain Conseil municipal.

M. Barbuzzi : Où est la ligne des places ?

M. Barbuzzi relève qu'il a été annoncé tout récemment que les TPG allaient mettre en place une ligne des plages, ce dont tout le monde peut se réjouir. Les TPG augmentent les fréquences, ils augmentent le nombre de véhicules. Toutefois, Carouge sera fortement touchée par la coupure du tram qui durera six semaines cet été. Le bus 11 circulera également sur un itinéraire différent. L'impact sera fort, notamment pour les commerces carougeois. En parallèle, l'on constate donc que les TPG fournissent d'importants efforts pour aménager des lignes pour des loisirs. M. Barbuzzi regrette de constater que la présidente du conseil d'administration des TPG, alors qu'elle est carougeoise et qu'elle a siégé au sein de ce Conseil, ne prenne pas en considération Carouge. Il espère qu'une ligne des places pourra être aménagée, avec une petite navette qui circulerait entre la place du Marché, la place du Temple et la place du Cirque, voire la place de Neuve – ce qui correspondrait à peu près à l'itinéraire du tram. Il souhaite savoir si Mme Molinari était informée de l'aménagement de la ligne des plages et si le dossier carougeois avance. Mme Lammar est-elle consciente de la problématique qui s'annonce à Carouge pour cet été ?

Mme Molinari explique que la ligne des plages n'est pas une nouveauté, puisqu'elle était déjà en place l'année passée. Elle est désormais intégrée dans le budget cantonal. Ce qui compte pour Carouge, comme pour toute commune en cas de coupure de ligne, c'est que les transferts soient assurés, ce qui sera bien le cas. Comme l'année passée, une ligne permettra de rejoindre les différents secteurs de la commune. Mme Molinari rappelle qu'à la différence d'autres endroits dans le canton, le passage dans l'hypercentre carougeois est extrêmement compliqué, en particulier pour des questions de giration. À sa connaissance, les TPG n'ont pas prévu (pour une question financière aussi) de mettre en place une « navette carougeoise », mais de procéder de la manière habituelle pour ce type d'interventions. Enfin, Mme Molinari est persuadée que Mme Lammar tient en haute

estime la population et les commerces carougeois et fait chaque jour le maximum non seulement pour l'ensemble du canton, mais aussi pour sa commune de vie, Carouge.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h06.